

Oaktree Strategic Credit Trust (Fonds nourricier canadien)

30 juin 2025

Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien) (le « Fonds ») est un « fonds nourricier » qui investit la quasi-totalité de son actif dans Oaktree Strategic Credit Fund (le « Fonds maître »). Tous les renseignements aux présentes concernant le Fonds maître ou Oaktree Fund Advisors, LLC (le « Conseiller »), le Gestionnaire du Fonds maître, ont été fournis par le Conseiller. Le présent document est confidentiel et ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation en vue d'obtenir une offre d'achat, portant sur des titres du Fonds ou du Fonds maître. Les offres d'achat de titres du Fonds se font uniquement conformément aux modalités et conditions énoncées dans la notice d'offre confidentielle du Fonds, dans laquelle sont décrits plus amplement les incidences, les modalités et les risques liés au Fonds. Nonobstant ce qui précède, un investissement dans le fonds n'est pas un investissement dans le fonds maître et un porteur de parts du fonds n'aura aucune relation contractuelle ni aucun recours direct contre le fonds maître ou le conseiller.

Notes complémentaires

Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien) (le « fonds » ou « Oaktree Strategic Credit Trust ») est un « fonds nourricier », dans le cadre d'un accord de fonds maître, qui investit la quasi-totalité de son actif dans Oaktree Strategic Credit Fund (le « fonds maître »). Tous les renseignements aux présentes concernant le Fonds maître ou Oaktree Fund Advisors, LLC (le « Conseiller »), le Gestionnaire du Fonds maître, ont été fournis par le Conseiller. Le présent document est confidentiel et ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation en vue d'obtenir une offre d'achat, portant sur des titres du fonds ou du fonds maître. Les offres d'achat de titres du Fonds se font uniquement conformément aux modalités et conditions énoncées dans la notice d'offre confidentielle du Fonds, dans laquelle sont décrits plus amplement les incidences, les modalités et les risques liés au Fonds. Nonobstant ce qui précède, un investissement dans le fonds n'est pas un investissement dans le fonds maître et un porteur de parts du fonds n'aura aucune relation contractuelle ni aucun recours direct contre le fonds maître ou le conseiller.

Résumé des facteurs de risque

Comme le Fonds a été constitué dans le but d'investir la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds maître, tout placement dans le Fonds comporte tous les risques liés à un placement dans le Fonds maître, auxquels s'ajoutent les risques propres au Fonds et à ses activités en tant que « fonds nourricier ». Le Fonds maître peut acquérir certains instruments ou utiliser certaines techniques d'investissement qui comportent des risques particuliers. En conséquence, un placement dans le Fonds exige de prendre en compte les facteurs de risque qui s'y rapportent, et les investisseurs éventuels sont invités à en prendre connaissance avant de souscrire des actions. Les risques associés au Fonds maître ne sont pas décrits de manière exhaustive ci-dessous, mais sont décrits dans la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du Fonds maître. Voici les principaux risques associés à un placement dans le Fonds.

Risques de placement en général. Tous les placements dans des titres présentent un risque de perte, y compris la perte complète, du capital investi. Aucune garantie ni déclaration n'est formulée indiquant que la stratégie d'investissement du Fonds ou du Fonds maître sera fructueuse; par ailleurs, les résultats d'investissement peuvent fortement varier au fil du temps. Des changements défavorables touchant la réglementation ou la situation économique provinciale, nationale ou internationale, notamment des fluctuations sur les marchés financiers, la situation des marchés locaux, les règles et les politiques budgétaires gouvernementales, la disponibilité des instruments d'emprunt à terme et les taux d'intérêt peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les perspectives des investissements du Fonds maître et, par conséquent, sur le rendement du Fonds.

Investissement de la quasi-totalité des actifs dans le Fonds maître. Étant donné que le fonds investit la quasi-totalité de ses actifs dans le fonds maître et qu'il met en œuvre son programme d'investissement par l'entremise de cette dernière, les investisseurs éventuels doivent aussi attentivement soupeser les risques associés à un placement dans le fonds maître. Les risques et les

conflits d'intérêts décrits dans le prospectus du fonds maître concernant le fonds maître et un placement dans celui-ci s'appliquent généralement au fonds et aux investissements dans les unités du fonds. Les rendements du fonds dépendent presque entièrement du rendement de ses investissements dans le fonds maître, et rien ne garantit que le fonds maître réussira à atteindre son objectif ou à mettre en œuvre sa stratégie d'investissement. Certaines charges d'exploitation fixes du Fonds, qui s'ajouteront aux charges qui seront indirectement assumées par le Fonds en tant qu'investisseur dans le Fonds maître et qui sont généralement assumées par le Fonds et les porteurs de parts, auront une incidence directe sur les rendements pour les porteurs de parts. Ces charges supplémentaires du Fonds réduiront le rendement du Fonds à l'égard du Fonds maître. Même si le Fonds sera un investisseur dans le Fonds maître, les investisseurs dans le Fonds ne seront pas eux-mêmes des investisseurs dans le Fonds maître et, par conséquent, ils ne pourront pas faire valoir de droits directement contre le Fonds maître ni tenter de recours directement à l'encontre du Fonds maître ou de ses sociétés affiliées. Brookfield Public Securities Group LLC (le « Gestionnaire ») n'est pas le Gestionnaire ni le Conseiller du Fonds maître et n'exerce aucun contrôle de quelque nature que ce soit sur ses stratégies ou politiques de négociation. Ni le fonds ni le gestionnaire ne prendront part à la gestion du fonds maître ou n'exerceront un contrôle sur ses stratégies et politiques de gestion. Le fonds est exposé au risque d'un mauvais jugement, de la négligence ou d'une action fautive du conseiller. Les modalités du fonds maître pourraient être modifiées sans préavis.

Investir dans des PME détenues par des intérêts privés s'accompagne d'un certain nombre de risques importants. Le Fonds maître investira principalement dans des entreprises de taille moyenne détenues par des intérêts privés et pourra également investir dans de petites entreprises détenues par des intérêts privés. Par conséquent, le Fonds sera fortement exposé à ces sociétés. Investir dans ces types d'entreprises pose un certain nombre de risques importants. Par exemple, ces entreprises : (a) ont un accès réduit aux marchés des capitaux, ce qui entraîne une diminution des sources de financement et de la capacité de résister aux difficultés financières; (b) peuvent disposer de ressources financières limitées et être incapables de respecter leurs obligations en vertu des titres de créance que le Fonds maître peut détenir, ce qui peut s'accompagner d'une détérioration de la valeur d'une sûreté et d'une réduction de la probabilité que le Fonds maître réalise toutes les garanties éventuellement obtenues relativement à son investissement; (c) peuvent avoir des antécédents d'exploitation plus courts, des gammes de produits plus étroites et des parts de marché plus petites que les grandes entreprises, ce qui les rend plus vulnérables aux actions des concurrents et à l'évolution du marché, ainsi qu'aux ralentissements économiques généraux; (d) sont plus susceptibles de dépendre de la compétence de l'équipe de direction et du travail d'un petit groupe de personnes; par conséquent, le décès, l'invalidité, la démission ou la cessation d'emploi d'une ou de plusieurs de ces personnes pourrait avoir un impact négatif important sur la société de portefeuille et, donc, sur le Fonds maître; (e) peuvent avoir des résultats

d'exploitation moins prévisibles, être parfois partie à des litiges, participer à des entreprises volatiles avec des produits qui présentent un risque important d'obsolescence et qui peuvent nécessiter des capitaux supplémentaires importants pour soutenir leurs activités, financer leur expansion ou maintenir leur position concurrentielle; et (f) ne sont pas assujetties à la *Securities Act*, à l'*Exchange Act* et à d'autres réglementations qui visent les sociétés ouvertes, et, par conséquent, publient peu d'informations. De plus, le Fonds maître, le Conseiller, ses sociétés affiliées et administrateurs, équipe et membres de direction, ainsi que les professionnels de l'investissement peuvent, dans le cours normal des activités, être nommés défendeurs en cas de litige découlant de nos investissements dans de telles entreprises financées par capital-risque. De plus, les investissements dans de telles entreprises ont tendance à être moins liquides.

Enfin, les entreprises détenues par des intérêts privés publient généralement peu d'informations et ne possèdent généralement pas de notation de dette attribuée par des tiers ni d'états financiers vérifiés. Par conséquent, les porteurs de parts doivent se fier à la capacité du Conseiller d'obtenir des renseignements adéquats en faisant preuve de diligence raisonnable pour évaluer la solvabilité et les rendements potentiels d'un investissement dans de telles entreprises. De plus, ces entreprises et leurs renseignements financiers ne seront généralement pas assujettis à la *Loi Sarbanes-Oxley de 2002* des États-Unis ni à d'autres règles qui régissent les sociétés ouvertes américaines ou canadiennes. Si le Conseiller ne parvient pas à obtenir tous les renseignements importants sur ces entreprises, il pourrait ne pas prendre une décision d'investissement parfaitement éclairée et les actionnaires pourraient perdre de l'argent sur leurs investissements.

Ces facteurs peuvent rendre certaines sociétés de portefeuille du Fonds maître plus vulnérables aux effets négatifs de la COVID-19 et aux réglementations gouvernementales qui en découlent.

Le Fonds maître est réglementé en tant que société de développement des affaires et imposé en tant que société de placement inscrite. Pour bénéficier des avantages fiscaux réservés aux sociétés de placement inscrites et pour réduire au minimum l'impôt fédéral américain sur les sociétés, le Fonds maître a l'intention de distribuer à ses actionnaires au moins 90 % de son revenu imposable lors de chaque année d'imposition, tout en conservant une partie ou la totalité de ses gains en capital nets et en désignant le montant conservé comme étant une « distribution réputée ». Dans ce cas, entre autres conséquences, le Fonds maître paiera l'impôt sur la société sur le montant conservé. Le montant de la distribution réputée, déduction faite de cet impôt, sera ajouté au coût historique de l'actionnaire pour ses parts dans le Fonds maître aux fins de l'impôt américain.

En tant que société de développement des affaires, le Fonds maître peut émettre des « titres de premier rang », y compris emprunter de l'argent auprès de banques ou d'autres institutions financières tant qu'il respecte un ratio de couverture de l'actif, comme calculé conformément à la *Investment Company Act*, d'au moins 150 %, après une telle occurrence ou émission.

Notes complémentaires

Ces exigences limitent le montant que le Fonds maître peut emprunter et peuvent restreindre de façon défavorable ses occasions d'investissement de même que réduire sa capacité, par rapport à d'autres sociétés, à tirer profit d'écarts favorables entre les taux auxquels il peut emprunter et les taux auxquels il peut prêter. Si la valeur de ses actifs diminue, le Fonds maître pourrait ne pas être en mesure de satisfaire au test de couverture par l'actif, ce qui pourrait l'empêcher de verser des distributions et d'être assujéti à l'impôt américain en tant que société de placement inscrite. Si le Fonds maître ne peut pas satisfaire au test de couverture par l'actif, il devra éventuellement vendre une partie de ses investissements et, selon la nature de son financement par emprunt, s'il en est, rembourser une partie de cette dette à un moment où une telle vente pourrait être désavantageuse.

Aucun contrôle diligent de la part du Fonds maître. Le Fonds a été constitué expressément dans le but d'investir dans le Fonds maître, et le Gestionnaire n'a pas effectué de contrôle diligent en vue d'évaluer d'autres investissements alternatifs possibles pour le Fonds. Le Gestionnaire n'a pas l'intention de réaliser un contrôle diligent des investissements ou de l'exploitation en ce qui concerne le Fonds maître et ses investissements cibles. De même, le Gestionnaire n'effectuera pas de contrôle diligent du programme ou du processus d'investissement du Fonds maître, ni n'évaluera de quelque autre façon que ce soit l'efficacité de ce programme ou de ce processus. En conséquence, il existe un risque que le Gestionnaire ne déceles pas une possibilité de conflit d'intérêts, de comportement ou d'investissement frauduleux, ou de faiblesse administrative ou opérationnelle concernant le Fonds maître, chacune de ces vulnérabilités pouvant donner lieu à des pertes importantes.

Appui sur le Conseiller. La réussite du fonds maître et, par ricochet, la réussite du fonds, dépendent de la relation qu'ils entretiennent avec le conseiller et du rendement de ce dernier dans la gestion du portefeuille du fonds maître, ainsi que des activités d'exploitation du fonds maître. Une situation financière défavorable ou des problèmes opérationnels liés aux affaires et aux activités du fonds maître et n'ayant aucun lien avec le fonds maître, et sur lesquels le fonds et le gestionnaire n'ont aucun contrôle, pourraient nuire au conseiller ou détourner son attention. Si le conseiller omet d'allouer suffisamment de ressources pour s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du fonds maître pour quelque raison que ce soit, le fonds pourrait être incapable de réaliser ses objectifs d'investissement ou de verser des distributions aux investisseurs.

Erreur de réplcation. Même si le Fonds investit la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds maître, son rendement ne sera pas identique aux rendements obtenus par le Fonds maître. Les coûts et les charges imputables à un investissement dans le fonds lui-même (y compris les frais de gestion, la facilité de prêt du fonds, l'investissement du fonds en équivalents de trésorerie et le coût de la stratégie de couverture) vont nécessairement entraîner un rendement inférieur aux actions du fonds maître. De plus, plusieurs autres facteurs peuvent contribuer à l'écart entre le rendement du fonds et celui du fonds maître, notamment les incidences fiscales, la facilité de prêt du fonds, le fait qu'une partie des actifs du fonds puisse être investie dans des équivalents

de trésorerie et la stratégie de couverture du fonds. De temps en temps et au fil du temps, il y aura une erreur de réplcation entre le rendement du fonds et le rendement du fonds maître et, dans certaines circonstances, cette erreur de réplcation pourrait s'avérer importante.

Appui sur l'information reçue du fonds maître et du conseiller. Le fonds n'a aucun moyen de vérifier de façon indépendante l'information qu'il reçoit du fonds maître ou du conseiller, notamment les évaluations et les estimations servant aux évaluations (et les révisions subséquentes possiblement importantes apportées à ces évaluations ou estimations) des investissements effectués par le fonds maître. Toute l'information préparée par le fonds, le gestionnaire et l'administrateur et communiquée aux porteurs de parts en général sera fondée sur l'information reçue du fonds maître. Rien ne garantit que cette information sera exacte. Le gestionnaire est en droit de s'appuyer définitivement sur les évaluations qu'il reçoit du fonds maître et ne pourra être tenu responsable à l'égard des porteurs de parts actuels ou antérieurs pour s'être appuyé sur toute évaluation ou tout calcul erroné qu'il a reçus du conseiller ou du fonds maître ou de tout fournisseur de services de ces derniers.

Inflation. Certaines sociétés de portefeuille du fonds maître peuvent être touchées par l'inflation. Si de telles sociétés de portefeuille ne parviennent pas à transférer à leurs clients leurs hausses de coût, cela pourrait nuire à leurs résultats et à leur capacité de payer les intérêts et le capital de leurs prêts, en particulier si les taux d'intérêt augmentent en réponse à l'inflation. En outre, toute prévision de baisse des résultats d'exploitation des sociétés de portefeuille du fonds maître imputable à l'inflation pourrait avoir un impact négatif sur la juste valeur de ces investissements. Toute baisse de la juste valeur des investissements du fonds maître pourrait entraîner des pertes non réalisées futures et donc réduire son actif net découlant des activités d'exploitation.

Intervention du gouvernement. Ces dernières années, les marchés financiers mondiaux ont subi des perturbations qui ont forcé les gouvernements à intervenir. Dans certains cas, ces mesures d'intervention ont été instaurées dans « l'urgence », éliminant subitement et en grande partie la capacité des participants du marché de continuer à mettre en œuvre certaines stratégies ou de gérer le risque lié à leurs positions en cours. De plus, ces interventions ont généralement manqué de clarté en matière de portée et d'application, ce qui s'est traduit par de la confusion et de l'incertitude, conséquences qui ont eu des répercussions négatives importantes sur le bon fonctionnement des marchés ainsi que sur les stratégies d'investissement auparavant fructueuses. Il est impossible de prévoir quelles autres restrictions provisoires ou permanentes le gouvernement pourrait imposer au marché, ou quels effets pourraient avoir ces restrictions sur l'objectif et les stratégies du fonds et du fonds maître.

Déploiement de capital par le Fonds maître. Compte tenu de la nature de l'offre continue du fonds maître et de sa stratégie d'investissement, et compte tenu de la nécessité de déployer rapidement du capital pour tirer profit des occasions d'investissement potentielles ou pour établir des réserves pour les dettes, les passifs ou les obligations anticipés, y compris les besoins de

liquidités, le fonds maître peut détenir des liquidités dans des instruments du marché monétaire en attendant le déploiement dans d'autres investissements, dont le montant peut parfois être important. Bien que la durée d'une telle période de détention devrait être relativement courte, si le fonds maître ne parvient pas à trouver des investissements appropriés, ces investissements du marché monétaire pourront être conservés pendant de plus longues périodes, ce qui diminuerait le rendement global des investissements. Il n'est pas prévu que l'investissement temporaire de ces liquidités dans des investissements du marché monétaire génère des intérêts importants, et les actionnaires du Fonds maître, y compris le Fonds, devraient comprendre que ces faibles versements d'intérêts sur les liquidités temporairement investies pourraient nuire au rendement global du Fonds maître.

Énoncés prospectifs

Tous les énoncés contenus dans cette présentation qui ne sont pas des faits historiques sont fondés sur nos prévisions, nos estimations, nos projections, nos opinions ou nos convictions à l'heure actuelle. Ces énoncés ne sont pas des faits et ils comportent des risques connus ou non, des éléments incertains et d'autres facteurs. Les investisseurs éventuels ne doivent pas s'appuyer sur ces énoncés comme s'ils exposaient des faits. Certains renseignements figurant dans cette présentation constituent des « énoncés prospectifs » qui peuvent être repérés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « peut », « pourra », « pourrait », « s'attend à », « prévoit », « vise », « projette », « estime », « entend », « continue » ou « croit » ou les antonymes de ces mots ou des variations de ceux-ci ou une terminologie comparable. Compte tenu de divers risques et incertitudes, y compris ceux décrits dans la notice d'offre, les résultats, les événements ou les rendements réels des fonds peuvent grandement différer de ceux suggérés ou envisagés dans ces énoncés prospectifs. Aucune déclaration ou garantie n'est formulée quant au rendement futur ou quant à ces énoncés prospectifs. Compte tenu des incertitudes importantes liées à la nature même de ces énoncés prospectifs, l'ajout de ces renseignements ne doit pas être interprété comme étant une déclaration de notre part ou de quiconque voulant que nos objectifs et nos plans, que le Gestionnaire et le Conseiller jugent raisonnables, se réaliseront.

Vous êtes invité à lire attentivement la section « Facteurs de risque » de la notice d'offre et du prospectus du Fonds maître; vous y trouverez une analyse des risques et des incertitudes qui, selon le Gestionnaire et le Conseiller, représentent une menace réelle pour le Fonds et le Fonds maître, selon le cas, leurs activités, leurs résultats d'exploitation, leurs perspectives et leur situation financière. Sauf lorsque les lois fédérales sur les valeurs mobilières ou d'autres lois applicables l'exigent, ni le fonds, le gestionnaire, le fonds maître ou le conseiller ne s'engagent à mettre à jour ou à réviser publiquement aucun énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances.

Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien)

Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien) (le « fonds ») est une fiducie de placement établie en vertu des lois de l'Ontario. Le fonds est un fonds nourricier dans le cadre d'un accord de fonds maître.

Le principal objectif de placement du fonds est de procurer aux porteurs de parts une exposition à un investissement dans le fonds Oaktree Strategic Credit Fund (le « fonds maître »).

Le Fonds cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds maître, et en menant son programme d'investissement par son intermédiaire. Malgré ce qui précède, le Fonds peut, à la seule discrétion du Gestionnaire, comme il est défini ci-après, maintenir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en espèces et quasi-espèces, mais n'y est tenu en aucun cas.

- Brookfield Public Securities Group LLC (« PSG » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire du fonds. PSG est une filiale de Brookfield Asset Management Inc. (« BAM »). Le gestionnaire a pour responsabilité de fournir ou de prendre les dispositions nécessaires pour que soient fournis les services de gestion et les services administratifs dont a besoin le fonds.
- Le fonds maître, une fiducie législative du Delaware, est géré à l'externe par Oaktree Fund Advisers, LLC (le « conseiller »), une société affiliée d'Oaktree Capital Management, L.P., une grande société de gestion de placements mondiale axée sur des marchés moins efficaces et les investissements alternatifs, et une filiale d'Oaktree Capital Group, LLC (« Oaktree »). BAM est propriétaire majoritaire d'Oaktree.
- Le fonds maître cherche à investir principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance privés dans divers secteurs et types de transactions, en ciblant des prêts sur mesure hautement négociés et des financements de capital-investissement, comme ceux qui réalisent des acquisitions par emprunt.
- Le Fonds maître cherche à atteindre son objectif d'investissement comme suit :
 - (i) utiliser l'expérience et l'expertise de l'équipe de gestion du Conseiller dans des domaines allant du crédit productif à la dette sinistrée, sur plusieurs cycles de marché; les ressources d'Oaktree en général, en matière de recherche de titres, d'évaluation et de structuration des transactions; et les relations étroites d'Oaktree avec les promoteurs, les équipes de gestion, les conseillers en acquisition de capitaux et les émetteurs;
 - (ii) appliquer un processus discipliné de souscription de crédit centré sur le contrôle des risques et axé sur la protection du capital et l'évitement des pertes, en investissant principalement dans la dette privée d'entreprises de taille moyenne, dans des prêts ayant des ratios de couverture de l'actif qui, selon le Conseiller, offrent une protection de crédit substantielle; et chercher également à obtenir des protections financières favorables, notamment en associant le financement supplémentaire et la réalisation d'étapes importantes de réduction des risques de crédit lorsque le Conseiller estime que cela est nécessaire;
 - (iii) gérer un portefeuille diversifié de titres de créance privés dans divers secteurs et types de transactions, comme les acquisitions par emprunt et les prêts hautement négociés sur mesure, avec des investissements opportunistes dans des investissements publics actualisés de grande qualité pour améliorer le rendement total en période de forte perturbation du marché;
 - (iv) maintenir une surveillance rigoureuse du portefeuille dans le but d'anticiper et de prévenir les événements de crédit négatifs au sein du portefeuille.

Toutes les offres et les ventes du fonds au Canada seront faites conformément aux exigences réglementaires de la province en question par des courtiers inscrits, y compris une société affiliée de Brookfield, Brookfield Investment Management (Canada) Inc. Les offres d'achat de titres du fonds se font uniquement conformément aux modalités et conditions énoncées dans la notice d'offre confidentielle du fonds, dans laquelle sont décrits plus amplement les incidences, les modalités et les risques liés au fonds.

Oaktree Strategic Credit Fund (le « Fonds maître »)

L'avantage Oaktree



- Chef de file mondial en gestion de placements alternatifs possédant une vaste expertise en crédit acquise en trois décennies
- Les équipes fonctionnent selon une même philosophie d'investissement qui privilégie le contrôle des risques et la constance à l'avant-plan, ce qui se traduit par un taux de perte de 0,1 % et un taux de recouvrement de 95,1 %¹
- Grande capacité mondiale en recherche de titres et origination
- Approche « toutes saisons », en répartissant stratégiquement dans des investissements de crédit privés productifs de revenus et en sélectionnant des investissements publics actualisés pour améliorer le rendement total et assurer de la liquidité périodique

Potentiel de revenu courant stable



- Objectif de distributions mensuelles²
- Position défensive axée sur les positions garanties par un privilège de premier rang
- Portefeuille principalement à taux variable qui offre une protection potentielle contre l'inflation et les variations de taux d'intérêt

Caractéristiques attrayantes



- Tarifications mensuelles³
- Liquidités périodiques⁴
- Formulaire annuel 1099-DIV

La diversification ne garantit pas de profit et ne protège pas contre les pertes dans un marché en recul. Le fonds est classé comme étant « non diversifié » en vertu de la *Investment Company Act* et n'est pas censé constituer un programme d'investissement complet.

1. Réflète les pertes totales en dollars des stratégies de dette privée mondiale et américaine d'Oaktree depuis sa création. Le taux de perte (%) correspond à la somme des pertes totales en dollars divisée par le capital total investi depuis sa création (annualisé sur une durée de vie du fonds estimée à 10 ans). Le taux de recouvrement total reflète le recouvrement total en dollars du capital, des intérêts, des frais et de la valeur marchande actuelle, divisé par le capital d'emprunt initial investi. Exclut 17Capital. Au 30 septembre 2024, compte tenu de la disponibilité des données. Aucune déclaration n'est faite quant au fait que le Fonds obtiendra des résultats similaires. Rien ne garantit que les tendances passées se poursuivront pendant la durée de vie de tout instrument de placement Oaktree.
2. Il n'y a aucune garantie que les distributions mensuelles seront maintenues, voire payées. Toute distribution versée, le cas échéant, relèvera de l'entière discrétion du conseil fiduciaire du Fonds maître (le « Conseil »). Veuillez consulter la section sur les termes clés ci-après ainsi que le prospectus pour plus de précisions.
3. Le Fonds maître a l'intention de vendre ses actions à un prix net de placement qui, selon lui, reflète la valeur liquidative par action, conformément à la politique de valorisation des actions du Fonds maître. Le Fonds maître modifiera le cours de son offre publique dans la mesure nécessaire pour se conformer aux exigences de la *Investment Company Act of 1940*, y compris l'exigence selon laquelle le Fonds maître ne vend pas ses actions à un cours de placement net inférieur à sa valeur liquidative par action (sauf si le Oaktree Strategic Credit Fund obtient l'approbation requise de ses actionnaires).
4. Liquidité trimestrielle attendue, mais non garantie. Les rachats trimestriels sont limités à 5 % du total des actions en circulation au cours du trimestre civil précédent, à la discrétion du Conseil. Les actions qui ont été détenues moins d'une année seront rachetées à 98 % de la valeur liquidative. Veuillez consulter la section sur les termes clés ci-après ainsi que le prospectus pour plus de précisions.

L'avantage Oaktree

Géré par Oaktree : un chef de file mondial en gestion de placements alternatifs

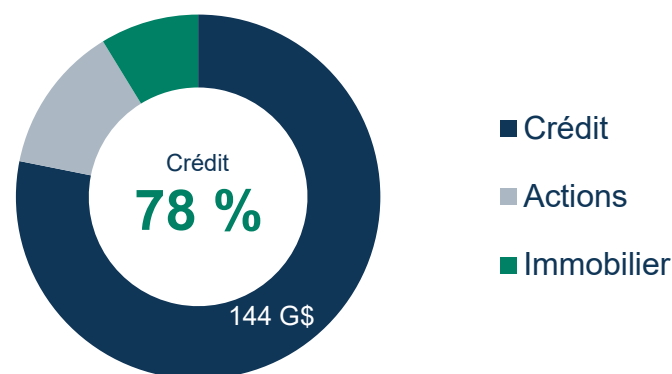
- Fondée en 1995, Oaktree est une importante société de gestion d'investissement mondiale axée sur les placements dans le crédit
- Actifs sous gestion de 203 milliards de dollars¹ placés selon des stratégies de placement à contre-courant, axées sur la valeur, à risque contrôlé dans diverses catégories d'actifs
- Partenariat avec Brookfield Asset Management en 2019, créant l'une des plus importantes et des plus complètes plateformes d'investissements alternatifs au monde
- Gère les actifs d'une grande variété de clients, y compris plusieurs des investisseurs les plus importants au monde²

Présence mondiale importante¹

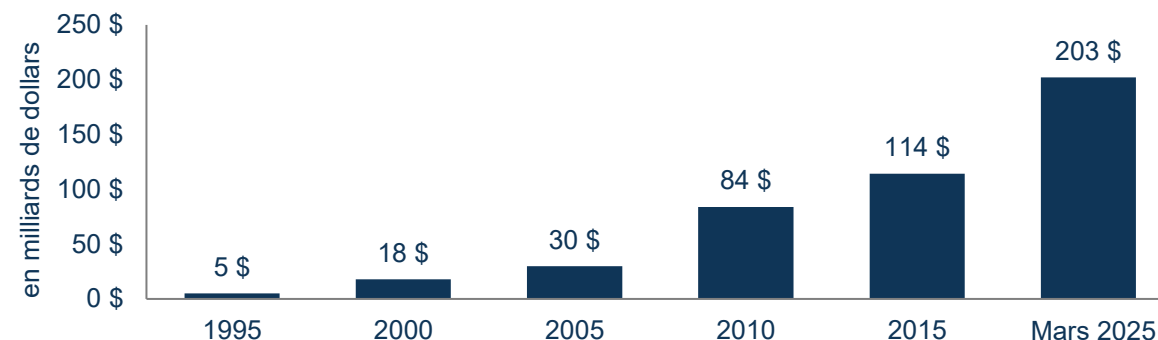
Plus de 1 200 employés dans 25 villes de 18 pays



Accent mis fortement sur les stratégies de crédit³



Historique des actifs sous gestion³



Au 31 mars 2025, sauf indication contraire.

1. Comprend les bureaux des sociétés affiliées des fonds gérés par Oaktree à Amsterdam, au Luxembourg et à Dublin. Le siège social d'Oaktree se trouve à Los Angeles.

2. Veuillez visiter le site web d'Oaktree au <https://www.oaktreecapital.com/about> pour en savoir plus sur notre clientèle et notre présence mondiale.

3. Comprend la quantité proportionnelle des actifs sous gestion de DoubleLine Capital résultant de notre part minoritaire de 20 % dans cette société. Consulter la section Divulgations pour obtenir des renseignements importants sur la méthode de calcul d'Oaktree pour les actifs sous gestion.

L'avantage Oaktree

Une plateforme de crédit mondiale de premier plan : Oaktree possède une vaste expertise dans un large éventail de stratégies de crédit spécialisées, qui remonte aux activités d'investissement des fondateurs en 1985¹.

Primauté du contrôle des risques : Les équipes fonctionnent selon une même philosophie d'investissement qui privilégie le contrôle des risques et la constance à l'avant-plan.

Grande capacité mondiale en recherche de titres et origination : Oaktree dispose d'une équipe dévouée qui bénéficie de la capacité mondiale de la firme en matière de recherche de titres et d'origination et de ses solides relations avec des promoteurs et des emprunteurs potentiels partout dans le monde.

Approche « toutes saisons » : Plus de trois décennies d'expérience en placement actif dans les périodes de prospérité et de crise des marchés.

« Réussir un investissement, ce n'est pas *acheter de bonnes choses*, mais plutôt *bien acheter les choses*. »

—Howard Marks,
Coprésident, fondateur



Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs.

1. Oaktree Capital Management, L.P. est une importante société de gestion d'investissement mondiale dont le siège social se trouve à Los Angeles, en Californie. Elle se concentre sur des marchés moins efficaces et des investissements alternatifs. Oaktree Capital Management, L.P. est une société affiliée du conseiller en placements d'Oaktree Strategic Credit Fund, Oaktree Fund Advisors, LLC (le « Conseiller » et, collectivement avec ses sociétés affiliées, « Oaktree »).

Tous les renseignements présentés sur cette page renvoient à Oaktree.

Cela inclut les résultats obtenus par l'équipe d'investissement au sein du TCW Group jusqu'au premier trimestre de 1995, moment auquel elle a commencé la gestion de portefeuille à la nouvelle société Oaktree. Rien ne garantit que les points de vue et les avis exprimés dans cette présentation se concrétiseront. Les déclarations ci-dessus reflètent les points de vue et les avis d'Oaktree à la date du présent document et non à une date ultérieure. Tous les points de vue exprimés peuvent être modifiés sans préavis et ne constituent pas une prévision d'événements ou de résultats futurs. Rien ne garantit que les points de vue et les avis exprimés ci-dessus se concrétiseront.

Vaste expertise mondiale en crédit acquise en trois décennies

Large éventail de stratégies de crédit spécialisées



144 milliards de dollars d'actifs sous gestion axés sur le crédit

Au 31 mars 2025.

Certaines interactions entre les professionnels en investissement multiactifs d'Oaktree et d'autres professionnels de l'investissement d'Oaktree font l'objet d'un contrôle de conformité.

Les actifs sous gestion comprennent la quantité proportionnelle d'Oaktree des actifs sous gestion de DoubleLine Capital.

La philosophie d'investissement fédératrice d'Oaktree



Primauté du contrôle des risques

Si nous évitons les perdants, les gagnants se porteront bien



Avantages de la spécialisation

Chacun de nos portefeuilles se charge d'un investissement spécialisé et cherche à l'investir le mieux possible



Accent mis sur la constance

Nous croyons que nous obtenons de meilleurs résultats en misant sur une excellente moyenne de frappe plutôt qu'en espérant que les bonnes années compensent les mauvaises



Des prévisions macroéconomiques non essentielles pour les investissements

Nous croyons qu'une excellente connaissance des sociétés et de leurs titres est le meilleur moyen de toujours enregistrer une performance supérieure



Importance de l'inefficience des marchés

Nous croyons que ce n'est que dans des marchés moins efficaces que le travail acharné et les compétences sont susceptibles de produire des rendements supérieurs



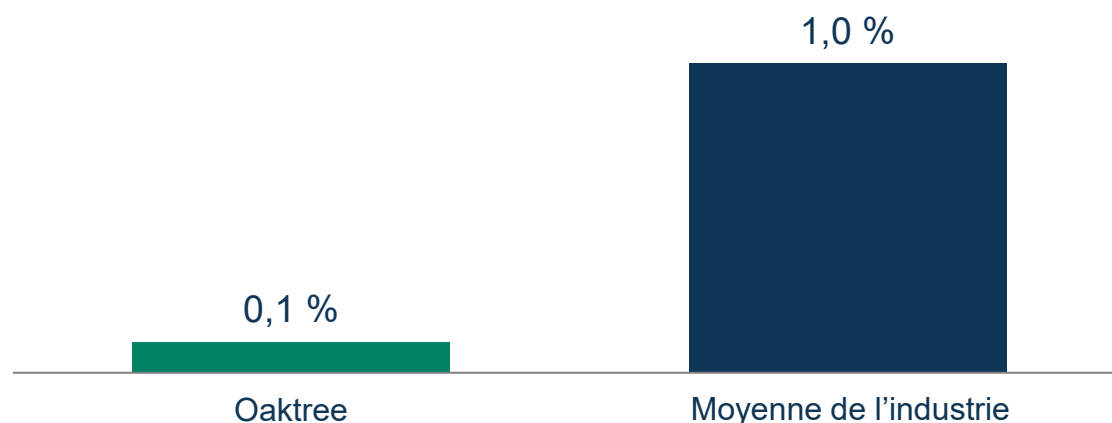
Rejet de la synchronisation des marchés

La capacité de bien synchroniser les marchés est limitée, au mieux; nous sommes pleinement investis chaque fois que nous pouvons trouver des investissements à des prix attrayants

Notre historique en crédit privé souligne la primauté accordée au contrôle des risques

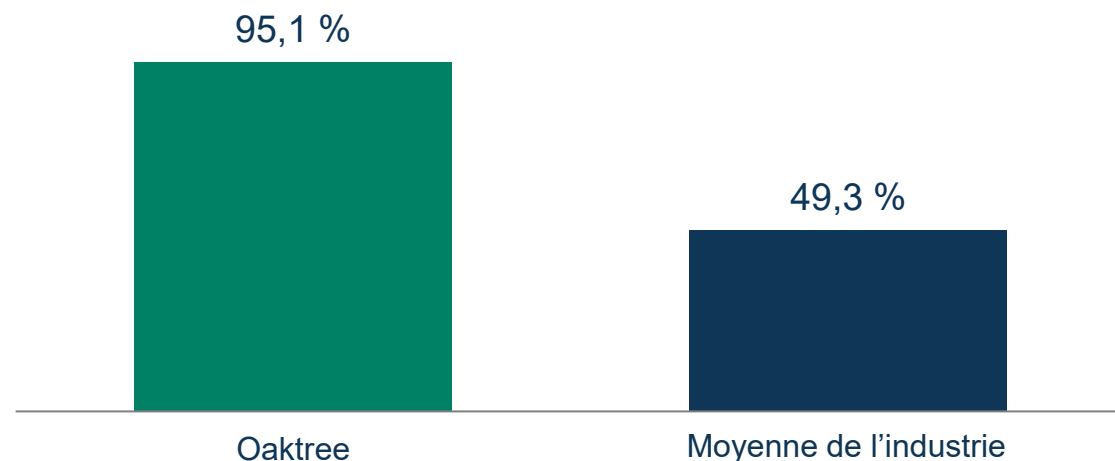
Nous croyons que notre faible taux de perte démontre notre engagement à « éviter les perdants »

Taux de perte¹



La documentation sur les prêts est soigneusement élaborée pour atténuer les pertes et optimiser les chances de recouvrement

Taux de recouvrement²



Oaktree a toujours maintenu un taux de recouvrement plus élevé que la moyenne du secteur

Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs. Aucune déclaration n'est faite quant au fait que le Fonds obtiendra des résultats similaires. Rien ne garantit que les tendances passées se poursuivront pendant la durée de vie de tout instrument de placement Oaktree.

Source : Cliffwater, Oaktree. Données de Cliffwater au 31 décembre 2024 (publiées chaque année). Données d'Oaktree au 30 septembre 2024 (publiées chaque trimestre).

1. Le taux de perte (%) correspond à la somme des pertes totales en dollars divisée par le capital total investi depuis sa création.

2. Moyenne du secteur basée sur le taux de recouvrement moyen de CDLI sur 10 ans. Oaktree se base sur le taux de recouvrement moyen sur 10 ans et reflète le recouvrement total en dollars du capital, des intérêts, des frais et de la valeur marchande actuelle, divisé par le capital d'emprunt initial investi. Exclut 17Capital. Au 30 septembre 2024, compte tenu de la disponibilité des données. Aucune déclaration n'est faite quant au fait que le Fonds obtiendra des résultats similaires. Rien ne garantit que les tendances passées se poursuivront pendant la durée de vie de tout instrument de placement Oaktree.

Vastes capacités d'Oaktree en origination

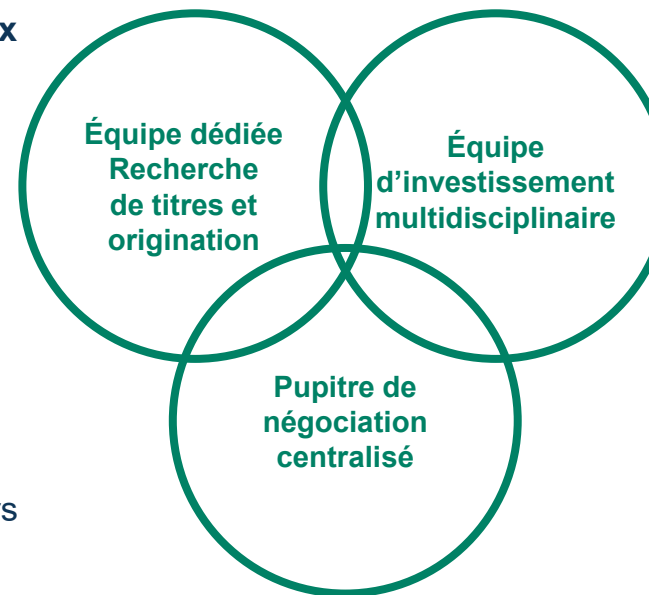
Capacité accrue à trouver des investissements de qualité

Importante plateforme de crédit mondiale assurant une source de flux de transactions

- Forte présence sur le marché et relations établies avec les canaux traditionnels des promoteurs, ainsi qu'avec les équipes de direction, les conseillers en mobilisation de fonds et les émetteurs individuels
- Tirer parti de la présence importante d'Oaktree sur le marché des titres négociables pour trouver et créer de nouvelles possibilités de prêt
- Accent mis sur les ententes exclusives : occasions fréquentes de « premier regard », bien positionnées pour les transactions difficiles et complexes
- Réputation établie en tant que source de référence pour les emprunteurs grâce à une longue expérience sur le marché du crédit direct

Capacité à répondre à un large éventail de besoins des emprunteurs

- Capacité d'investir dans l'ensemble de la structure du capital
- Certitude pour les emprunteurs, grâce aux efforts visant à fournir des engagements financiers entièrement souscrits
- Capacité à financer des prêts importants
- Expertise dans le domaine du crédit productif, des restructurations et des redressements



67

professionnels de la dette privée aux États-Unis et en Europe

266

professionnels de l'investissement dans le crédit

20+

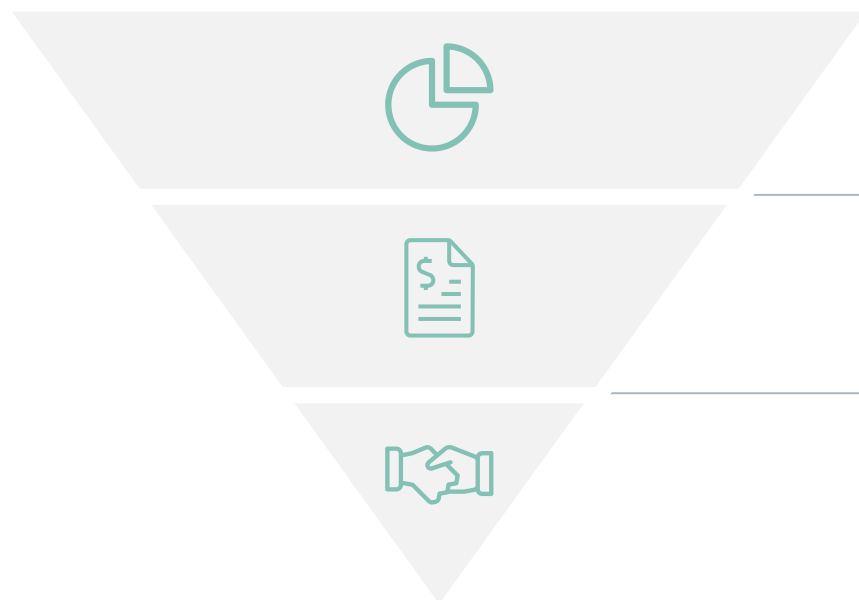
années d'expérience en financement privé

58,5 G\$

investis à l'échelle mondiale dans des prêts directs

Une approche très disciplinée de la sélection en matière de crédit

Chercher à repérer les occasions de revenu élevé



> **1 085** occasions évaluées en 2024

- Évaluer les nouvelles occasions d'investissement grâce à **de multiples canaux de recherche de titres**

< **20 %** ont fait l'objet d'un contrôle diligent complet

- Un processus de **diligence raisonnable** complet est appliqué à un sous-ensemble d'occasions potentielles initialement sélectionnées

< **5 %** ont abouti à des investissements

- La société cherche à investir dans des occasions attrayantes **de production de revenus**

Équipe de la direction d'Oaktree Strategic Credit Fund

Expérience à toutes les étapes du cycle de crédit et à tous les niveaux de la structure du capital



Armen Panossian
Directeur général
23 années d'expérience



Raghav Khanna
Directeur général
17 années d'expérience



Raj Makam
Directeur général
29 années d'expérience



Milwood Hobbs, Jr.
Directeur général
29 années d'expérience

Mise à profit des ressources de la société à l'échelle mondiale

Los Angeles
Équipe d'investissement et
d'approvisionnement¹
Spécialistes de produits

20
1

New York

Équipe d'investissement et
d'approvisionnement¹
Spécialistes de produits

26
1

Europe

Équipe d'investissement
et d'approvisionnement¹
Spécialistes
de produits

19
1

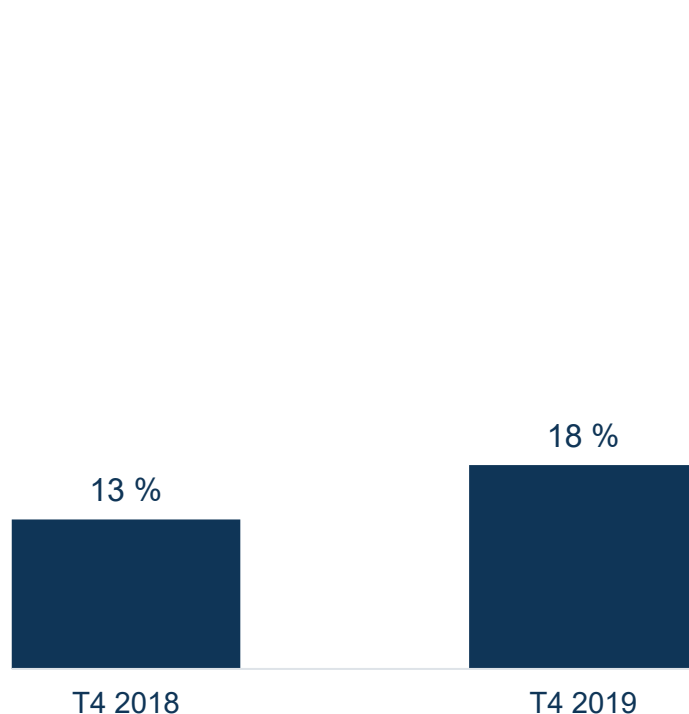
Au 31 mars 2025.

1. Les membres de l'équipe Recherche de titres et origination ont une couverture régionale et peuvent ne pas être basés à Los Angeles ou à New York. Rien ne garantit que ces professionnels demeureront avec le Fonds ou Oaktree ou que le rendement passé de ces professionnels constitue un indicateur de leur rendement ou de leur réussite ni de celui du Fonds.

L'approche « toutes saisons » vise à trouver les occasions de valeur relative les plus attrayantes en fonction des conditions du marché

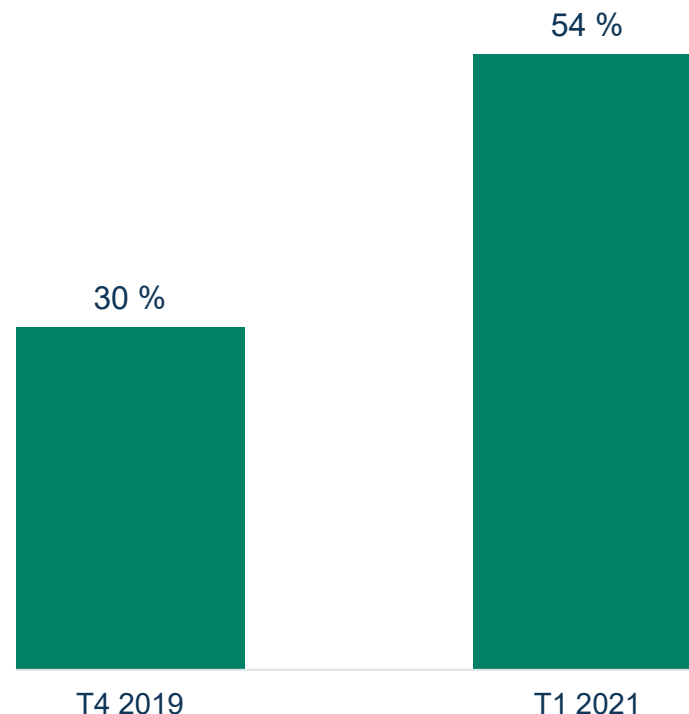
Augmentation de l'attribution en financement sans promoteur, alors que les écarts se sont resserrés d'environ 100 points de base en glissement annuel¹

Attribution sans promoteur (% du portefeuille)



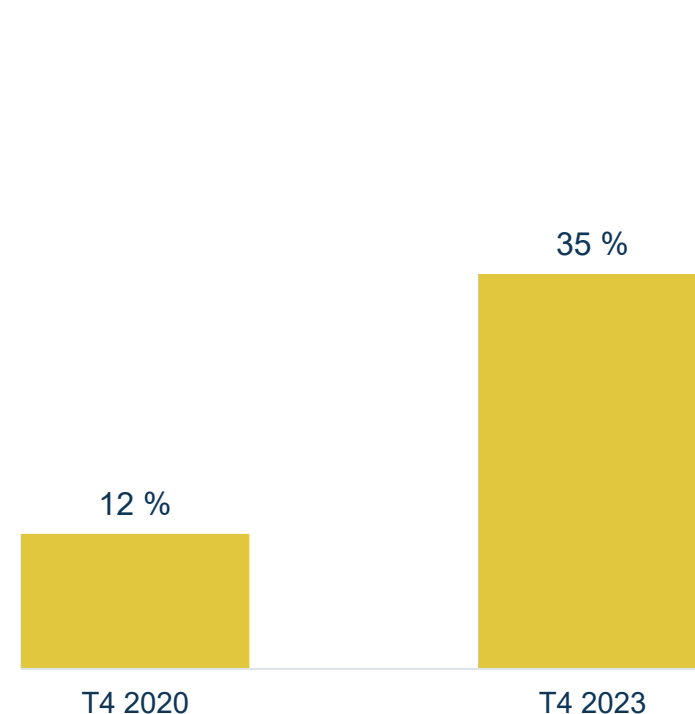
Augmentation de l'attribution en crédit opportuniste en raison des dislocations du marché liées à la pandémie et de l'élargissement des écarts²

Attribution opportuniste (% du portefeuille)



Les financements avec promoteur ont été privilégiés alors que les écarts atteignaient des niveaux historiquement attrayants¹

Attribution avec promoteur (% du portefeuille)



Les rendements passés ne sont pas garants des résultats futurs. Le portefeuille mentionné sur cette diapositive représente la stratégie Strategic Credit qui fait partie des stratégies de dette privée mondiale et américaine d'Oaktree. Rien ne garantit qu'il sera possible de mettre en œuvre grâce au fonds la stratégie décrite dans le présent document. Le fonds est exposé à un risque de perte totale ou partielle des investissements effectués. Les déclarations ci-dessus reflètent les points de vue et les avis d'Oaktree à la date du présent document et non à une date ultérieure. Rien ne garantit que les tendances soulignées ci-dessus se produiront à l'avenir ou que les projections se concrétiseront.

1. Source : LSEG, T2 de 2024, analyse des transactions de crédit privé. Écarts représentés par les prêts à terme sur les marchés intermédiaires importants (101 à 500 M\$).

2. Source : LCD, Morningstar LSTA Leveraged Loan Index.

Avantages concurrentiels de la plateforme de crédit privé d'Oaktree

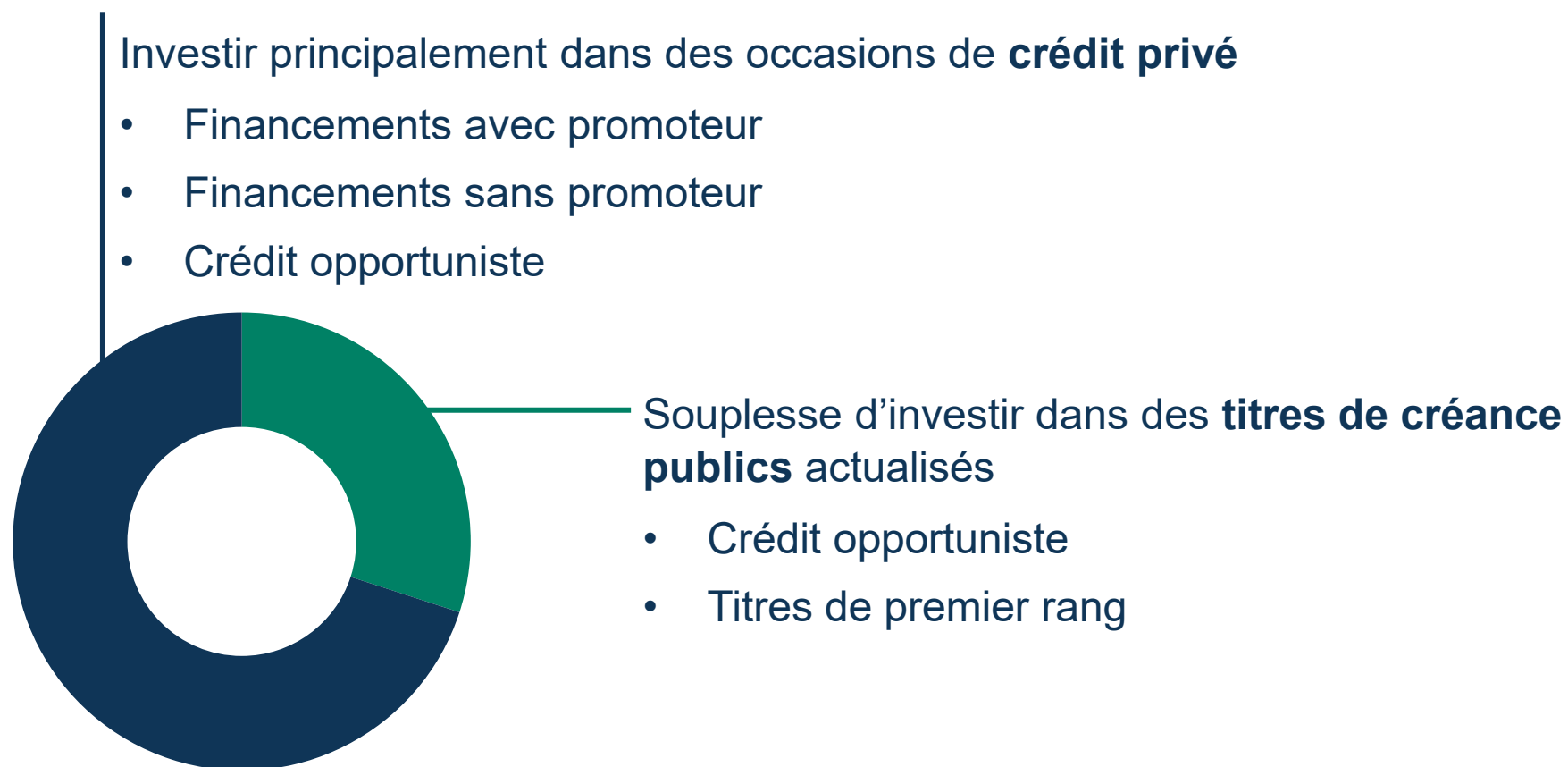
	L'approche d'Oaktree	Conventional Approach ^{2, 3}
 Plateforme de crédit mondiale de premier plan	- Soutien d'une plateforme complète de stratégies de crédit, qui permet d'améliorer l'analyse de la valeur et des risques, et d'offrir des solutions de capital diversifiées - Accès aux équipes d'investissement public et opportuniste permettant d'améliorer la collaboration, l'échange de connaissances et le pouvoir d'achat, grâce à des ententes multistratégiques	- Focalisation plus étroite limitant l'objectif de valeur relative - Mobilisation de fonds importante ces dernières années ayant possiblement entraîné un relâchement de la discipline, ou approche de bêta-investissement par rapport à l'approche de valeur relative.
 Primauté du contrôle des risques	- L'ADN à l'échelle de l'entreprise est ancré dans l'évitement des mauvais résultats Taux de perte de 0,1 %, taux de recouvrement de 95,1 % depuis 2002¹	- Octroi effréné de prêts de 2019 à 2021 ayant possiblement surchargé les portefeuilles de risques de crédit et de prêts mal évalués - Taux de perte de 1,0 %, taux de recouvrement de 49,3 %⁴
 Grande capacité mondiale en recherche de titres et origination	Capacités étendues au crédit avec promoteur, sans promoteur et opportuniste, avec l'accent mis sur des domaines du crédit privé plus complexes et moins explorés - Connectivité avec plus de 200 promoteurs de capital-investissement	- Accent principalement mis sur les prêts avec promoteur - Manque de compréhension des marchés du crédit public et opportuniste pouvant limiter les capacités d'approvisionnement
 Approche « toutes saisons »	- Répartition dynamique dans les marchés privés et publics où Oaktree détermine un avantage relatif de valeur et de rendement en fonction des conditions du marché - Investissement dans le crédit privé depuis 2002	- Approche thématique ou descendante dans toutes les conditions du marché - Majorité des gestionnaires de crédit privé ayant commencé à investir après la crise financière mondiale⁵

Au 30 septembre 2024, sauf indication contraire¹. Reflète les pertes totales en dollars des stratégies de dette privée mondiale et américaine d'Oaktree depuis sa création. Le taux de perte (%) correspond à la somme des pertes totales en dollars divisée par le capital total investi depuis sa création (annualisé sur une durée de vie du fonds estimée à 10 ans). Le taux de recouvrement total reflète le recouvrement total en dollars du capital, des intérêts, des frais et de la valeur marchande actuelle, divisé par le capital d'emprunt initial investi. Exclut 17Capital. Au 30 septembre 2024, compte tenu de la disponibilité des données. Aucune déclaration n'est faite quant au fait que le Fonds obtiendra des résultats similaires. Rien ne garantit que les tendances passées se poursuivront pendant la durée de vie de tout instrument de placement Oaktree. 2. Aucune déclaration n'est faite quant au fait que le Fonds obtiendra des résultats similaires ou un taux de perte annualisé ou un taux de recouvrement similaires. Rien ne garantit que les tendances passées se poursuivront pendant la durée de vie de tout instrument de placement Oaktree. 2. L'approche conventionnelle ne représente pas nécessairement un fonds ou une stratégie en particulier, peut comprendre des avantages qui ne sont pas reflétés ici et est présentée à titre indicatif seulement. 3. Représente les points de vue d'Oaktree fondés sur ses propres observations du marché. 4. Source : Cliffwater. Basé sur le taux de recouvrement moyen de CDLI sur 10 ans. Données de Cliffwater en date du 31 décembre 2024 (publiées chaque année). 5. Certains prêteurs directs ont peut-être commencé à investir avant la crise financière mondiale.

Oaktree Strategic Credit Fund (le « Fonds maître »)

Cherche à investir dans un portefeuille diversifié d'occasions de crédit privé qui produisent des revenus

Et une répartition prudente en faveur de titres de créance publics actualisés de grande qualité, en particulier en période de perturbation du marché



Occasions visées

Crédit privé			Crédit opportuniste	Créance publique prioritaire
Avec promoteur		Sans promoteur		
Occasion	Offrir des solutions de financement flexibles aux entreprises détenues par des intérêts privés	Octroyer des prêts privés très structurés à des entreprises cotées en bourse ou à des entreprises détenues par leurs fondateurs	Se concentrer sur les situations complexes ou de crise requérant des accords de financement personnalisés où les prêteurs peuvent négocier des conditions sur mesure	Titres publics à rendement élevé ou perturbés (p ex. créances prioritaires [syndiquées] et obligations à haut rendement) lorsque l'émetteur a été affecté par des facteurs techniques du marché, des difficultés économiques ou des événements idiosyncrasiques
	Meilleur flux de transactions, processus de diligence raisonnable plus efficace et importante marge de sécurité grâce à l'investissement du promoteur	Les écarts sont généralement plus élevés en raison du risque perçu, mais les prêteurs surveillent souvent les emprunteurs de plus près et peuvent négocier des conditions plus avantageuses. Toutefois, les accords requièrent une diligence accrue et plus de temps à conclure	Possibilité de générer des rendements importants grâce à des coupons à valeur plus élevée et des frais de remboursement anticipé ainsi que de solides protections pour les prêteurs. Les emprunteurs bénéficient d'accords sur mesure, d'un capital assuré et d'une exécution plus rapide, en particulier dans les secteurs du marché du crédit où les banques peuvent être plus réticentes à prêter	Même si les prêteurs peuvent être confrontés à une concurrence accrue et à une sécurité moindre, ils peuvent bénéficier de rendements élevés et d'un potentiel attrayant de hausse des prix
Exemple	Solution de financement flexible accordée à un promoteur de capital-investissement pour l'aider à acquérir une société de produits de soins personnels	Prêt exclusif sur mesure accordé à une société de biosciences qui n'a pas accès au financement bancaire pour financer son portefeuille de produits	Prêt à terme accordé à une société énergétique dont la stabilité à long terme est temporairement touchée par les vents contraires de la COVID-19	Achat de la dette d'une entreprise hôtelière, qui a été sous-évaluée en raison de la diminution du nombre de voyages

À titre indicatif seulement. Sous réserve de modifications sans préavis. Il n'y a aucune garantie que les stratégies de placement décrites ci-dessus seront couronnées de succès ou que le Fonds maître exécutera les opérations décrites dans chaque exemple aux présentes. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur les modalités, les dispositions et les facteurs de risque du Fonds.

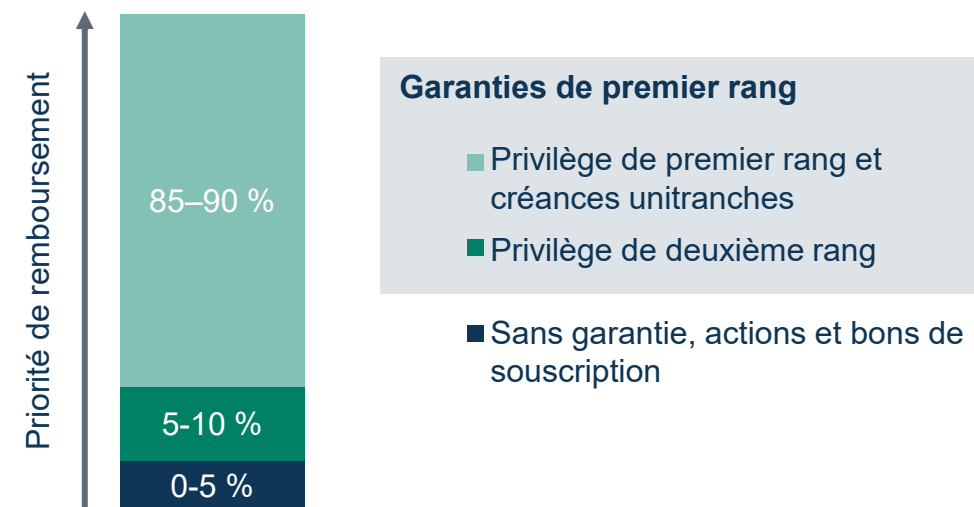
Cibler les secteurs non cycliques ayant de solides flux de trésorerie, des obstacles élevés à l'entrée et un potentiel de croissance important

Cibler les prêts à taux variable octroyés aux sociétés de taille moyenne qui ont des ratios prêt-valeur attrayants

Société de portefeuille à titre d'illustration – Indicateurs cibles

Taille de la position ¹	1 à 3 %
Taille de la tranche	75 M\$ à 400 M\$
BAIIA ²	25 M\$ à 150 M\$
Valeur de l'entreprise	250 M\$ à 2 G\$
Ratio prêt-valeur ³	25 à 65 %
Levier (ratio dette/BAIIA dans notre tranche) ²	2 à 6 fois

Mettre l'accent sur les prêts garantis de premier rang
Exemple de répartition par type de titre cible



Ces objectifs sont indicatifs et peuvent changer au fil du temps. Illustration à des fins de discussion seulement.

Le Fonds n'est pas tenu de faire des placements dans les fourchettes cibles mentionnées aux présentes et peut faire des placements qui ne se situent pas dans ces fourchettes cibles.

Modalités de placement : Les créances garanties par un privilège de premier rang sont les premières à être payées lorsqu'un emprunteur manque à ses obligations et que la propriété ou l'actif a été utilisé comme garantie pour la créance. Les créances garanties par un privilège de second rang sont des emprunts qui sont contractés après la mise en place du privilège de premier rang. Cela fait ensuite référence au classement de la dette en cas de faillite et de liquidation après le remboursement complet de la dette ayant fait l'objet d'un premier privilège. Un autre terme pour ce type de titre de créance est « dette de second rang » ou « créance subordonnée ». La dette ou le financement unitranche représente une structure de prêt hybride qui combine créances prioritaires et créances secondaires en un seul prêt. En général, l'emprunteur de ce type de dette verse un taux d'intérêt qui se situe entre les taux d'intérêt que chaque type de prêt exigerait individuellement. La dette mezzanine est la tranche intermédiaire de capital qui se situe entre la dette de premier rang garantie et les fonds propres. Ce type de capital n'est généralement pas garanti par des actifs. Il n'est accordé qu'en fonction de la capacité de l'entreprise à rembourser la dette à partir de ses flux de trésorerie disponibles.

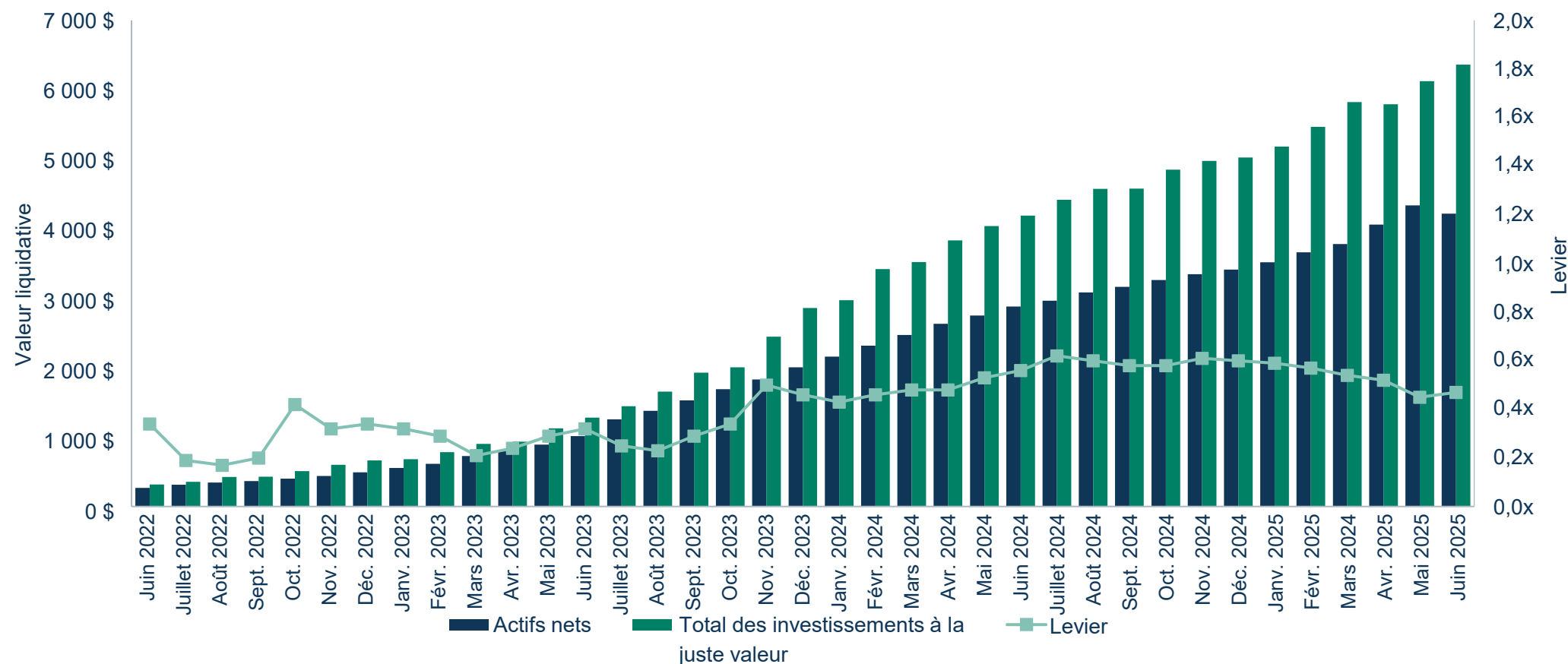
1.En pourcentage de l'actif brut.

2.Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) est une mesure de la performance financière globale d'une entreprise. C'est un indicateur qui peut se substituer au bénéfice net, mais ce n'est pas un paramètre d'évaluation qui convient à chaque opération.

3.Mesure du risque de crédit calculée en divisant le montant emprunté par la valeur de l'actif sous-jacent. Par conséquent, plus le rapport prêt-valeur est élevé, plus le prêt est risqué.

Nous cherchons à fournir des résultats cohérents, un revenu élevé et une valeur liquidative stable tout en utilisant un levier conservateur

Investissements du Fonds maître à la juste valeur, valeur liquidative et levier (\$ par millions)



0,47x

Levier net¹

Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs. En date du 30 juin 2025.

1. Le ratio de levier net réglementaire est calculé en divisant la dette totale par le total des actifs net après les ajustements pour trésorerie et équivalents de trésorerie.

Aperçu du portefeuille du Fonds maître¹

88 %

Privilège de premier rang

90 %

Garanties de premier rang

44 %

RPV médian²

0,47x

Levier net³

177 M\$

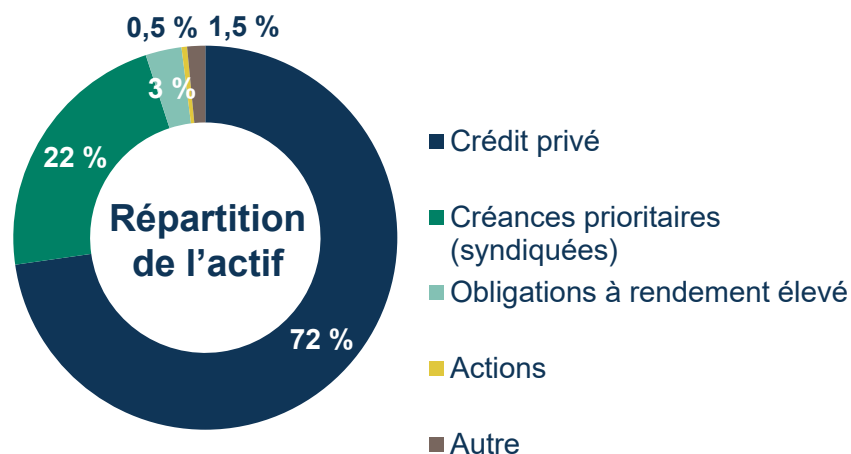
BAIIA médian⁴

9,64 %

Rendement moyen pondéré⁵

93,3 %

Taux variable⁶



Top 10 Industries^{1,7}

Logiciels (logiciels d'application)	15,0 %
Services financiers	7,3 %
Aérospatiale et défense	6,5 %
Services commerciaux et fournitures	6,2 %
Services aux consommateurs diversifiés	5,1 %
Prestataires de soins de santé et services	4,9 %
Produits pharmaceutiques	4,7 %
Équipements et fournitures de soins de santé	4,4 %
Logiciels (logiciels de système)	4,0 %
Services et médias interactifs	4,0 %

Au 30 juin 2025, sauf indication contraire. À titre indicatif seulement. Les avoirs et les répartitions sont sujets à changement. Ce document ne donne pas des conseils de placement pour acheter ou vendre les titres présentés. Il n'est nullement garanti que le Fonds maître sera en mesure de trouver des occasions de placement similaires ou comparables ni que la composition générale illustrée ci-dessus sera similaire. La composition du portefeuille du Fonds maître peut être changée sans préavis dans la mesure permise par l'offre du Fonds maître et des documents gouvernementaux, sous réserve d'ajouts et de modifications.

1. Les valeurs du portefeuille sont mesurées comme étant la juste valeur des investissements de chaque catégorie par rapport à la juste valeur totale de tous les investissements, sauf indication contraire. Il est possible que les totaux soient inexacts, car les montants sont arrondis.

2. Mesure du risque de crédit calculée en divisant le montant emprunté par la valeur de l'actif sous-jacent. Par conséquent, plus le rapport prêt-valeur est élevé, plus le prêt est risqué.

3. Le ratio de levier net réglementaire est calculé en divisant la dette totale par le total de l'actif net après les ajustements pour trésorerie et équivalents de trésorerie.

4. BAIIA médian de la société de portefeuille de créances. Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction du total des titres de créance seulement.

5. Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction du total des titres de créance seulement.

6. Le taux variable est calculé comme un pourcentage de la juste valeur des emprunts de capitaux.

7. Selon la classification des secteurs GICS.

10 principaux titres de portefeuille du Fonds maître¹

Noms de société	Crédit privé/ Dettes publiques	Avec promoteur/ Sans promoteur	Secteur d'activité ²	Type de garantie ³	Coupon ⁴	Valeur nominale (M\$)	Réduction sur émission originale ⁵	Protection contre un rachat anticipé
Spruce Bidco II Inc	Privé	Avec promoteur	Équipements et fournitures de soins de santé	Privilège de premier rang	SOFR + 5,00 % TONA + 5,25 % CORRA + 5,00 %	148,1	1,5	Oui
AVSC Holding Corp.	Privé	Avec promoteur	Services aux consommateurs diversifiés	Privilège de premier rang	SOFR + 5,00 %	121,6	2,0	Oui
Aurelia Netherlands MIDCO 2 B.V.	Privé	Avec promoteur	Services et médias interactifs	Privilège de premier rang	E + 4,75 %	116,4	1,5	Oui
Catalent, Inc.	Privé	Avec promoteur	Outils et services des sciences de la vie	Privilège de premier rang	SOFR + 5,25 %	106,2	1,8	Oui
Draken International LLC	Privé	Avec promoteur	Aérospatiale et défense	Privilège de premier rang	SOFR + 5,50 % SONIA + 5,50 %	100,1	2,0	Oui
Saratoga	Privé	Sans promoteur	Services financiers	Non garantis	SOFR + 5,33 %	98,0	–	Oui
ACESO Holding 4 S.A.R.L.	Privé	Avec promoteur	Prestataires de soins de santé et services	Privilège de premier rang	E + 5,75 %	96,6	2,0	Oui
Arches Buyer Inc.	Privé	Avec promoteur	Services et médias interactifs	Privilège de premier rang	SOFR + 5,50 %	93,0	1,5	Oui
Galileo Parent, Inc.	Privé	Avec promoteur	Aérospatiale et défense	Privilège de premier rang	SOFR + 5,75 %	91,8	0,7	Oui
North Star Acquisitionco, LLC	Privé	Avec promoteur	Services aux consommateurs diversifiés	Privilège de premier rang	SOFR + 4,50 % NIBOR + 4,50 % SONIA + 4,50 %	88,1	1,2	Oui

Au 30 juin 2025. À titre indicatif seulement. Ce document ne donne pas des conseils de placement pour acheter ou vendre les titres présentés.

1. Comprend uniquement les données pour les 10 plus grandes sociétés de portefeuille du Fonds maître, basées sur la juste valeur des placements par emprunt seulement. Les avoirs peuvent changer sans préavis. La mention d'avoirs en actions précis ne constitue pas une recommandation ni une sollicitation de la part de quiconque d'acheter, de vendre ou de détenir un titre ou une position en particulier. Les avoirs en actions indiqués et décrits ne sont pas représentatifs de l'ensemble des titres ou positions achetés, vendus ou recommandés pour les clients. Le lecteur ne doit pas présumer qu'un placement dans les actions indiquées sera rentable. Il n'est nullement garanti que le Fonds maître sera en mesure de trouver des occasions de placement similaires ou comparables à l'avenir.

2. Selon la classification des secteurs GICS.

3. Le Fonds investit dans des créances de premier rang/les financements unitranche qui sont prioritaires dans la structure du capital ou garantis par les actifs de la société et dont le remboursement est priorisé en cas de faillite. Les créances de second rang (privilège de second rang et prêts mezzanine) ont une priorité de remboursement inférieure à celles des créances de premier rang ou de rang supérieur.

4. Indique le coupon au moment de l'émission. Le London Interbank Offered Rate (LIBOR) est le taux d'intérêt de base utilisé pour le crédit entre banques sur le marché interbancaire de Londres. Il sert également de référence pour établir le taux d'intérêt sur d'autres prêts. Le Secured Overnight Financing Rate (SOFR) est une mesure générale du coût d'emprunt de fonds en espèces pour un jour garantis par des titres du Trésor. Le SOFR est utilisé comme taux de référence pour remplacer le LIBOR. Sterling Overnight Index Average (SONIA) est un taux d'intérêt de référence basé sur des transactions réelles et reflète la moyenne des taux d'intérêt que les banques paient pour l'emprunt de fonds en livres sterling à un jour auprès d'autres institutions financières et d'autres investisseurs institutionnels. Le taux interbancaire norvégien (NIBOR) à trois mois est un terme générique désignant les taux du marché monétaire norvégien à différentes échéances. Le taux moyen à un jour de Tokyo (TONA) est un taux d'intérêt à court terme de référence au Japon. Le taux des opérations de pension à un jour (CORRA) est un taux d'intérêt clé qui mesure le coût d'emprunt d'argent à un jour au Canada.

5. La réduction sur émission originale est une forme d'intérêts équivalente à la différence entre le prix de l'instrument de prêts arrivant à échéance et son prix à son émission. Chaque point de réduction sur émission originale représente 1 % de la valeur nominale.

Oaktree Strategic Credit Fund (le « Fonds maître »)

Accès à des sources de capitaux d'emprunt diversifiées et souples

Notation de la catégorie investissement¹

Par Moody's et Fitch

0,85x à 1,0x

Ratio de levier cible

1,4 G\$

Liquidités accessibles

35 à 50 %

Combinaison cible d'emprunts non garantis

Créances garanties de 2,7 G\$

Ensemble des six facilités

SOFR + 263

Moyenne pondérée Taux d'intérêt²

Fonds maître au 31 mars 2025, en raison de l'accessibilité aux données. Les caractéristiques cibles du portefeuille ne sont pas révélatrices des caractéristiques futures du portefeuille et rien ne garantit que le Fonds aura des caractéristiques de portefeuille comparables ou que les caractéristiques cibles du portefeuille seront atteintes.

1. Les notations d'investissements reflètent la solvabilité globale perçue du fonds et ne donnent pas une évaluation des actions du fonds. Un investissement dans les actions ordinaires du fonds est assujéti à un risque de perte.

2. Représente le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette en circulation et tient compte de l'incidence des accords de swap sur les taux d'intérêt.

Pourquoi investir dans Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien)?

L'expertise d'Oaktree

- Chef de file mondial de la gestion de placements spécialisé dans les investissements alternatifs
- Plateforme concurrentielle dotée de vastes capacités de recherche de titres permettant d'aller chercher des secteurs plus difficiles d'accès sur les marchés du crédit privé
- Accent important mis sur la gestion des risques



Approche stratégique

- Diversification entre des opérations de crédit privé avec et sans promoteur et des titres de créance publics actualisés de grande qualité
- Répartition dynamique en fonction de la conjoncture selon une approche de valeur relative
- Accent mis sur les prêts à taux variable assortis d'un privilège de premier rang et de conditions contractuelles strictes



Résultats souhaités

- Revenu actuel stable
- Plus-value du capital à long terme
- Rendement supérieur par rapport aux fonds à revenu fixe traditionnels
- Protection contre les effets de la hausse des taux et de l'inflation

Rien ne garantit que ces objectifs soient atteints. Tout investissement comporte un risque de perte.

Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien) (le « Fonds ») est un « fonds nourricier » qui investit la quasi-totalité de son actif dans Oaktree Strategic Credit Fund (le « Fonds maître »).

RENDMENT

Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien)

À la recherche d'un potentiel de plus-value et de revenu stable et durable

Oaktree Strategic Credit Trust (Fonds nourricier canadien)

Unités de série F au 30 juin 2025

23,29 \$

Valeur liquidative
par part¹

10,36 %

Taux de distribution
annualisé²

Total des rendements³

Chaque mois	Résultats trimestriels à ce jour	Cumul annuel à ce jour	1 an	3 an	Annualisé depuis la création (1 ^{er} juin 2022)
0,53 %	1,31 %	2,35 %	6,80 %	8,69 %	7,57 %

Les données sur le rendement indiquées représentent les rendements passés; ceux-ci ne garantissent pas les résultats futurs. Le rendement des placements et la valeur du capital d'un placement fluctuent, de sorte que les parts d'un investisseur, lorsqu'elles sont rachetées, peuvent avoir une valeur supérieure ou inférieure à leur coût initial. Le rendement actuel du fonds peut être inférieur ou supérieur au rendement indiqué.

- La valeur liquidative par part s'obtient en divisant la valeur totale de l'actif (y compris les intérêts courus, les dividendes et les actifs acquis par emprunt) attribuable à la catégorie moins le passif (y compris les charges à payer, les réserves établies à la discrétion du Conseiller pour les passifs éventuels et tout emprunt) attribuable à la catégorie par le nombre total d'unités en circulation de la catégorie à la date à laquelle le calcul est effectué.
- Le taux de distribution annualisé reflète la distribution du mois en cours annualisée et divisée par la dernière valeur liquidative déclarée du mois précédent. Les rendements passés ne garantissent pas nécessairement les résultats futurs. Étant donné que le Fonds investit presque tous ses actifs dans le Fonds maître, sa capacité à payer et le montant des distributions seront presque entièrement basés sur les distributions versées par le Fonds maître, car les distributions du Fonds maître reçues par le Fonds, le cas échéant, seront généralement converties en dollars canadiens et distribuées par le Fonds à ses porteurs de parts, à la seule discrétion du Gestionnaire, selon les réserves raisonnables pour le paiement des dépenses du Fonds et des autres obligations du Fonds, moins toute taxe requise pour être déduite du Fonds. Il n'est pas garanti que le Fonds maître ou le Fonds versent des distributions. Les distributions du Fonds maître peuvent être financées à partir d'autres sources que les flux de trésorerie provenant des opérations, y compris, mais sans s'y limiter, la vente d'actifs, des emprunts, le rendement de capital ou le produit du placement. Les distributions versées à partir du produit du placement peuvent constituer un rendement de capital aux fins de l'impôt américain. Le Fonds maître n'a aucune limite quant aux montants qu'il peut se procurer auprès de telles sources dans le but de financer les distributions. Les distributions peuvent également être financées en partie, directement ou indirectement, par des exemptions temporaires ou des remboursements de dépenses à la charge du Conseiller ou de ses sociétés affiliées, qui sont susceptibles d'être remboursés au Conseiller ou à ses sociétés affiliées, et donc de diminuer les distributions futures auxquelles le Fonds aurait normalement droit. La mesure dans laquelle le Fonds maître paie des distributions provenant d'autres sources que les flux de trésorerie provenant des opérations dépendra de divers facteurs, notamment le niveau de participation à son plan de réinvestissement des distributions, la rapidité avec laquelle le Fonds maître investit le produit de ses offres et le rendement de ses investissements. Le fait de financer les distributions à partir de la vente d'actifs, d'emprunts, de rendement du capital ou du produit d'un placement laissera au Fonds maître moins de fonds disponibles pour acquérir des investissements. Par conséquent, le rendement que le Fonds maître réalise sur son investissement pourrait être réduit. Cela peut également avoir une incidence négative sur la capacité du Fonds maître à générer des flux de trésorerie. De même, le financement des distributions provenant de la vente de titres supplémentaires diluera les intérêts du Fonds en pourcentage du Fonds maître et peut avoir une incidence sur la valeur de l'investissement du Fonds, surtout si le Fonds maître vend ces titres à des prix inférieurs au prix que le Fonds a payé pour ses parts. Le Fonds maître pense que la probabilité qu'il verse des distributions financées par des sources autres que les flux de trésorerie tirés de l'exploitation est plus grande aux premiers stades de l'offre.
- Calculé comme la variation de la valeur liquidative par action au cours de la période, plus les distributions par action (en présumant le réinvestissement des dividendes et des distributions), divisées par la valeur liquidative par action au départ. Les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés.

À la recherche d'un potentiel de plus-value et de revenu stable et durable

Oaktree Strategic Credit Trust (Fonds nourricier canadien)

Unités de série B au 30 juin 2025

23,76 \$

Valeur liquidative
par part¹

9,54 %

Taux de distribution
annualisé²

Total des rendements³

Chaque mois	Résultats trimestriels à ce jour	Cumul annuel à ce jour	1 an	Depuis la création (1 ^{er} mai 2024)
0,47 %	1,11 %	1,94 %	5,94 %	5,19 %

Les données sur le rendement indiquées représentent les rendements passés; ceux-ci ne garantissent pas les résultats futurs. Le rendement des placements et la valeur du capital d'un placement fluctuent, de sorte que les parts d'un investisseur, lorsqu'elles sont rachetées, peuvent avoir une valeur supérieure ou inférieure à leur coût initial. Le rendement actuel du fonds peut être inférieur ou supérieur au rendement indiqué.

1. La valeur liquidative par part s'obtient en divisant la valeur totale de l'actif (y compris les intérêts courus, les dividendes et les actifs acquis par emprunt) attribuable à la catégorie moins le passif (y compris les charges à payer, les réserves établies à la discrétion du Conseiller pour les passifs éventuels et tout emprunt) attribuable à la catégorie par le nombre total d'unités en circulation de la catégorie à la date à laquelle le calcul est effectué.

2. Le taux de distribution annualisé reflète la distribution du mois en cours annualisée et divisée par la dernière valeur liquidative déclarée du mois précédent. Les rendements passés ne garantissent pas nécessairement les résultats futurs. Étant donné que le Fonds investit presque tous ses actifs dans le Fonds maître, sa capacité à payer et le montant des distributions seront presque entièrement basés sur les distributions versées par le Fonds maître, car les distributions du Fonds maître reçues par le Fonds, le cas échéant, seront généralement converties en dollars canadiens et distribuées par le Fonds à ses porteurs de parts, à la seule discrétion du Gestionnaire, selon les réserves raisonnables pour le paiement des dépenses du Fonds et des autres obligations du Fonds, moins toute taxe requise pour être déduite du Fonds. Il n'est pas garanti que le Fonds maître ou le Fonds versent des distributions. Les distributions du Fonds maître peuvent être financées à partir d'autres sources que les flux de trésorerie provenant des opérations, y compris, mais sans s'y limiter, la vente d'actifs, des emprunts, le rendement de capital ou le produit du placement. Les distributions versées à partir du produit du placement peuvent constituer un rendement de capital aux fins de l'impôt américain. Le Fonds maître n'a aucune limite quant aux montants qu'il peut se procurer auprès de telles sources dans le but de financer les distributions. Les distributions peuvent également être financées en partie, directement ou indirectement, par des exemptions temporaires ou des remboursements de dépenses à la charge du Conseiller ou de ses sociétés affiliées, qui sont susceptibles d'être remboursés au Conseiller ou à ses sociétés affiliées, et donc de diminuer les distributions futures auxquelles le Fonds aurait normalement droit. La mesure dans laquelle le Fonds maître paie des distributions provenant d'autres sources que les flux de trésorerie provenant des opérations dépendra de divers facteurs, notamment le niveau de participation à son plan de réinvestissement des distributions, la rapidité avec laquelle le Fonds maître investit le produit de ses offres et le rendement de ses investissements. Le fait de financer les distributions à partir de la vente d'actifs, d'emprunts, de rendement du capital ou du produit d'un placement laissera au Fonds maître moins de fonds disponibles pour acquérir des investissements. Par conséquent, le rendement que le Fonds maître réalise sur son investissement pourrait être réduit. Cela peut également avoir une incidence négative sur la capacité du Fonds maître à générer des flux de trésorerie. De même, le financement des distributions provenant de la vente de titres supplémentaires diluera les intérêts du Fonds en pourcentage du Fonds maître et peut avoir une incidence sur la valeur de l'investissement du Fonds, surtout si le Fonds maître vend ces titres à des prix inférieurs au prix que le Fonds a payé pour ses parts. Le Fonds maître pense que la probabilité qu'il verse des distributions financées par des sources autres que les flux de trésorerie tirés de l'exploitation est plus grande aux premiers stades de l'offre.

3. Calculé comme la variation de la valeur liquidative par action au cours de la période, plus les distributions par action (en présumant le réinvestissement des dividendes et des distributions), divisées par la valeur liquidative par action au départ. Les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés.

À la recherche d'un potentiel de plus-value et de revenu stable et durable

Oaktree Strategic Credit Trust (Fonds nourricier canadien)

Unités de série U au 30 juin 2025

24,36 \$

Valeur liquidative
par part¹

10,36 %

Taux de distribution
annualisé²

Total des rendements³

Chaque mois	Résultats trimestriels à ce jour	Cumul annuel à ce jour	1 an	Depuis la création (1 ^{er} mai 2024)
0,70 %	1,77 %	3,32 %	8,28 %	8,29 %

Les données sur le rendement indiquées représentent les rendements passés; ceux-ci ne garantissent pas les résultats futurs. Le rendement des placements et la valeur du capital d'un placement fluctuent, de sorte que les parts d'un investisseur, lorsqu'elles sont rachetées, peuvent avoir une valeur supérieure ou inférieure à leur coût initial. Le rendement actuel du fonds peut être inférieur ou supérieur au rendement indiqué.

1. La valeur liquidative par part s'obtient en divisant la valeur totale de l'actif (y compris les intérêts courus, les dividendes et les actifs acquis par emprunt) attribuable à la catégorie moins le passif (y compris les charges à payer, les réserves établies à la discrétion du Conseiller pour les passifs éventuels et tout emprunt) attribuable à la catégorie par le nombre total d'unités en circulation de la catégorie à la date à laquelle le calcul est effectué.

2. Le taux de distribution annualisé reflète la distribution du mois en cours annualisée et divisée par la dernière valeur liquidative déclarée du mois précédent. Les rendements passés ne garantissent pas nécessairement les résultats futurs. Étant donné que le Fonds investit presque tous ses actifs dans le Fonds maître, sa capacité à payer et le montant des distributions seront presque entièrement basés sur les distributions versées par le Fonds maître, car les distributions du Fonds maître reçues par le Fonds, le cas échéant, seront généralement converties en dollars canadiens et distribuées par le Fonds à ses porteurs de parts, à la seule discrétion du Gestionnaire, selon les réserves raisonnables pour le paiement des dépenses du Fonds et des autres obligations du Fonds, moins toute taxe requise pour être déduite du Fonds. Il n'est pas garanti que le Fonds maître ou le Fonds versent des distributions. Les distributions du Fonds maître peuvent être financées à partir d'autres sources que les flux de trésorerie provenant des opérations, y compris, mais sans s'y limiter, la vente d'actifs, des emprunts, le rendement de capital ou le produit du placement. Les distributions versées à partir du produit du placement peuvent constituer un rendement de capital aux fins de l'impôt américain. Le Fonds maître n'a aucune limite quant aux montants qu'il peut se procurer auprès de telles sources dans le but de financer les distributions. Les distributions peuvent également être financées en partie, directement ou indirectement, par des exemptions temporaires ou des remboursements de dépenses à la charge du Conseiller ou de ses sociétés affiliées, qui sont susceptibles d'être remboursés au Conseiller ou à ses sociétés affiliées, et donc de diminuer les distributions futures auxquelles le Fonds aurait normalement droit. La mesure dans laquelle le Fonds maître paie des distributions provenant d'autres sources que les flux de trésorerie provenant des opérations dépendra de divers facteurs, notamment le niveau de participation à son plan de réinvestissement des distributions, la rapidité avec laquelle le Fonds maître investit le produit de ses offres et le rendement de ses investissements. Le fait de financer les distributions à partir de la vente d'actifs, d'emprunts, de rendement du capital ou du produit d'un placement laissera au Fonds maître moins de fonds disponibles pour acquérir des investissements. Par conséquent, le rendement que le Fonds maître réalise sur son investissement pourrait être réduit. Cela peut également avoir une incidence négative sur la capacité du Fonds maître à générer des flux de trésorerie. De même, le financement des distributions provenant de la vente de titres supplémentaires diluera les intérêts du Fonds en pourcentage du Fonds maître et peut avoir une incidence sur la valeur de l'investissement du Fonds, surtout si le Fonds maître vend ces titres à des prix inférieurs au prix que le Fonds a payé pour ses parts. Le Fonds maître pense que la probabilité qu'il verse des distributions financées par des sources autres que les flux de trésorerie tirés de l'exploitation est plus grande aux premiers stades de l'offre.

3. Calculé comme la variation de la valeur liquidative par action au cours de la période, plus les distributions par action (en présumant le réinvestissement des dividendes et des distributions), divisées par la valeur liquidative par action au départ. Les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés.

Oaktree Strategic Credit Trust (Fonds nourricier canadien)

Historique des rendements mensuels totaux au 30 juin 2025

Unités de série F	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOÛ	SEP	OCT	NOV	DÉC	CUM
2022	-	-	-	-	-	-2,49 %	1,76 %	0,82 %	-1,69 %	0,12 %	1,40 %	0,20 %	0,03 %
2023	2,47 %	0,65 %	0,32 %	0,70 %	0,15 %	1,78 %	1,12 %	1,12 %	0,60 %	0,16 %	1,25 %	1,32 %	12,26 %
2024	0,77 %	0,72 %	0,87 %	0,75 %	0,71 %	0,52 %	0,80 %	0,63 %	0,76 %	0,77 %	0,75 %	0,56 %	8,95 %
2025	0,55 %	0,33 %	0,14 %	-0,02 %	0,80 %	0,53 %	-	-	-	-	-	-	2,35 %

Unités de série B	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOÛ	SEP	OCT	NOV	DÉC	CUM
2024	-	-	-	-	-0,33 %	0,46 %	0,73 %	0,56 %	0,70 %	0,70 %	0,68 %	0,50 %	4,06 %
2025	0,48 %	0,27 %	0,07 %	-0,09 %	0,73 %	0,47 %	-	-	-	-	-	-	1,94 %

Unités de série U	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOÛ	SEP	OCT	NOV	DÉC	CUM
2024	-	-	-	-	0,78 %	0,57 %	0,81 %	0,81 %	0,84 %	0,76 %	0,84 %	0,64 %	6,22 %
2025	0,71 %	0,52 %	0,29 %	-0,07 %	0,98 %	0,70 %	-	-	-	-	-	-	3,32 %

Les données sur le rendement indiquées représentent les rendements passés; ceux-ci ne garantissent pas les résultats futurs. Le rendement et la valeur en capital d'un placement fluctuent, de sorte que les unités souscrites par un investisseur, au moment de leur rachat, peuvent avoir une valeur supérieure ou inférieure à leur coût initial. Le rendement actuel du Fonds peut être inférieur ou supérieur au rendement indiqué.

1. Calculé selon la variation de la valeur liquidative par part au cours de la période, plus les distributions par part (en supposant le réinvestissement des dividendes et des distributions) divisées par la valeur liquidative initiale par part. Calculé comme la variation de la valeur liquidative par action au cours de la période, plus les distributions par action (en présumant le réinvestissement des dividendes et des distributions), divisées par la valeur liquidative par action au départ. Les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés.

OAKTREE STRATEGIC CREDIT TRUST
(FONDS NOURRICIER CANADIEN)

Sommaire des termes clés

Sommaire des termes clés¹

Structure	Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien) (le « Fonds ») a été établi en vertu des lois de l'Ontario.
Portefeuille de placement	Le fonds investit la quasi-totalité de son actif dans Oaktree Strategic Credit Fund (le « fonds maître »). Le Fonds maître cherche à investir principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance privés dans divers secteurs et types de transactions, en ciblant des prêts sur mesure hautement négociés et des financements de capital-investissement, comme ceux qui réalisent des acquisitions par emprunt. L'objectif d'investissement du Fonds maître est de générer un revenu courant stable et une plus-value du capital à long terme qu'il cherche à atteindre en investissant principalement dans des occasions de dette privée.
Gestionnaire/Conseiller	Brookfield public Securities Group LLC agit à titre de gestionnaire du Fonds (le « Gestionnaire »). Oaktree Fund Advisors, LLC agit à titre de gestionnaire du Fonds maître (tel que défini ci-dessous) (le « Conseiller »). Le Conseiller est une société affiliée d'Oaktree Capital Management, L.P., une grande société de gestion de placements mondiale axée sur les marchés moins efficients et les investissements alternatifs.
Admissibilité	Les parts constituent un placement admissible pour un régime enregistré, comme un REER, un FERR, un RPDB, un REEE, un REEI et un CELI.
Fréquence de la valeur liquidative²	Mensuel
Souscriptions³	Lors du premier jour civil de chaque mois (la « Date de souscription ») (selon la valeur liquidative par part déterminée la veille), sous réserve que le Fonds reçoive la souscription au moins 10 jours ouvrables avant la Date de souscription applicable.
Distributions⁴	Mensuelles (non garanties, sous réserve de la politique de distribution du Fonds)
Liquidité⁵	Trimestrielle. Le paiement du prix de rachat par le Fonds devrait généralement être effectué en espèces, mais il peut également être satisfait par l'émission d'un billet à ordre non garanti portant intérêt (un « Billet de rachat »). Les Billets de rachat seront illiquides et ne constitueront pas des placements admissibles pour les fiducies de régime. La capacité du Fonds à payer le prix de rachat en espèces est assujettie au plan de rachat trimestriel (non garanti, sous réserve de l'approbation du conseil) du Fonds maître, qui est assujetti à un plafond trimestriel de 5 % des actions ordinaires en circulation (soit selon le nombre d'actions ou la valeur liquidative totale).
Levier	Jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds pour tenir compte du paiement en espèces du prix de rachat et à des fins de fonds de roulement seulement. Le levier cible du Fonds maître est de 0,85 à 1,0 fois le ratio dette/capitaux propres; 2,0 fois le plafond réglementaire.
Déclarations de revenus	Formulaire T3

1. Ce sommaire des termes est présenté dans ce document à titre indicatif seulement et doit être lu à la lumière des renseignements plus détaillés figurant dans la notice d'offre du Fonds. Veuillez lire cette notice d'offre attentivement avant de faire un placement.
2. Le Fonds maître a l'intention de vendre ses actions à un prix net d'offre qui, selon lui, reflète la valeur liquidative par action, comme déterminé conformément à la politique d'établissement de prix des actions du Fonds maître. Le Fonds maître modifiera le cours de son offre publique dans la mesure nécessaire pour se conformer aux exigences de la Investment Company Act de 1940, y compris l'exigence selon laquelle le Fonds maître ne vend pas ses actions ordinaires à un cours de placement net inférieur à sa valeur liquidative par action (sauf si le Fonds maître obtient l'approbation requise de ses actionnaires). Dans la mesure où le Fonds maître pourrait vendre des actions de toute catégorie de ses actions ordinaires à un prix qui, après déduction des frais d'acquisition initiaux, est inférieur à la valeur liquidative par action de la catégorie applicable au moment de la vente, le conseil fiduciaire ou l'un de ses comités choisira de (i) reporter la clôture jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de possibilité de survenue d'un tel événement ou (ii) déterminer la valeur liquidative par action dans les deux jours précédant une telle vente. Dans chaque cas, pour s'assurer que cette vente ne sera pas à un prix qui, après déduction des frais d'acquisition initiaux, est inférieur à la valeur liquidative alors en vigueur par action de la catégorie applicable.
3. Les ordres de souscription de parts du Fonds seront acceptés le premier jour de chaque mois. Les demandes de souscription doivent être reçues au moins 10 jours ouvrables avant la Date de souscription applicable. La valeur liquidative sera généralement disponible 20 jours ouvrables après la date d'effet de l'achat. Étant donné que les souscriptions doivent être soumises au moins 10 jours ouvrables avant le premier jour de chaque mois, les investisseurs ne connaîtront pas la valeur liquidative par action à laquelle ils souscrivent au moment de la souscription. Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice d'offre du Fonds.
4. La politique de distribution du Fonds consiste à distribuer toutes les distributions reçues du Fonds maître sous réserve de réserves raisonnables et de toute taxe, mais il n'y a aucune assurance que le Fonds ou le Fonds maître paiera toute distribution à l'avenir. Toutes les distributions effectuées par le Fonds maître seront à la discrétion de son conseil fiduciaire. Le Fonds maître peut financer les distributions par des sources autres que les flux de trésorerie tirés de l'exploitation, notamment par la vente d'actifs, des emprunts, le rendement du capital ou le produit d'offres, et le Fonds maître n'est assujetti à aucune limite quant aux montants qu'il peut prélever de ces sources pour financer les distributions. Le Fonds maître pense que la probabilité qu'il verse des distributions financées par des sources autres que les flux de trésorerie tirés de l'exploitation est plus grande aux premiers stades de l'offre.
5. Des liquidités périodiques sont fournies aux termes du régime de rachat d'actions du Fonds maître, lequel est à la discrétion du conseil, comporte des limites trimestrielles et peut être suspendu. Dans la mesure où le Fonds maître propose de racheter des actions au cours d'un trimestre donné, les actions détenues pendant moins d'un an et présentées aux fins de rachat seront rachetées à 98 % de la valeur liquidative.

Unités de série et structures de frais¹

Frais du Fonds maître

Honoraires de gestion ²	1,25 % par an selon la valeur liquidative (sujet à une réduction potentielle des frais, comme indiqué ci-dessous)
Frais de rendement	12,5 % du revenu net d'investissement, sous réserve d'un taux de rendement minimal de 5 % et d'une période de rattrapage 12,5 % des gains en capital réalisés, déduction faite des pertes réalisées et non réalisées (payés annuellement)

Frais du Fonds	Unités de série B	Unités de série F	Unités de série U
Honoraires de gestion	0,15 % de la valeur liquidative du Fonds (accumulés quotidiennement et calculés mensuellement en arrérages) plus frais de service de 0,75 %	0,15 % de la valeur liquidative du Fonds (accumulés quotidiennement et calculés mensuellement en arrérages)	0,15 % de la valeur liquidative du Fonds (accumulés quotidiennement et calculés mensuellement en arrérages)
Disponibilité	Investisseurs désirant s'inscrire par l'intermédiaire d'un compte auprès d'un courtier inscrit	Investisseurs possédant (i) un compte avec frais auprès d'un intermédiaire financier; ou (ii) des comptes d'institutions ayant signé une entente avec leur intermédiaire financier pour la prestation de services-conseils en placement et de services aux actionnaires	Pour investisseurs possédant un compte avec frais ou un compte d'institution qui veulent investir et recevoir des distributions, s'il y en a, en dollars américains
Placement minimal et souscriptions ultérieures		25 000 CAD 10 000 CAD pour les souscriptions ultérieures	

- Les unités de série B ont des frais de gestion plus élevés (comme définis dans ce document) que les unités de série F et les unités de série U. La différence des frais de gestion représente le montant payable par le Fonds égal aux frais de service et aura une incidence sur la valeur liquidative des unités de série B. Par conséquent, la valeur liquidative attribuable à chaque série d'unités ne sera pas la même. Les distributions des unités de série B seront inférieures à celles des unités de série F et de série U en raison de l'incidence des frais de gestion plus élevés dus aux frais de service.
- Le Gestionnaire a droit à des frais de gestion annuels payables par le Fonds. En ce qui concerne chacune des séries F, U et B, ces frais sont payables au complet pour les 50 premiers millions de dollars de la valeur liquidative du Fonds et seront réduits : (i) de 0,05 % pour les 50 millions de dollars suivants de la valeur liquidative du Fonds; et (ii) de 0,05 % de plus (pour une réduction totale de 0,10 %) pour la valeur liquidative du Fonds supérieure à 100 millions de dollars.

Annexe

La philosophie d'Oaktree en matière d'ESG



Oaktree s'efforce d'offrir **des résultats d'investissement supérieurs avec un risque maîtrisé** tout en menant ses activités avec **la plus grande intégrité**.



Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») peuvent **avoir une incidence directe et importante sur les résultats de l'investissement**.



En tant qu'investisseurs à long terme, nous croyons qu'une attention constante aux facteurs ESG tout au long du cycle de vie de l'investissement nous permet **d'éviter des risques excessifs et de mieux cerner les occasions de valeur**.



L'intégration de l'analyse ESG dans notre processus d'investissement garantit **notre alignement sur nos clients, leurs bénéficiaires et nos intérêts collectifs à long terme**. Parallèlement, les facteurs ESG s'inscrivent parfaitement dans **notre engagement envers l'excellence** de l'analyse ascendante des investissements.

En harmonie avec les plus
grands organismes
d'investissement responsable



Introduction aux sociétés de développement des affaires (*business development company* ou BDC)



Caractéristiques attrayantes d'un investissement dans une BDC

- **Accès à de nouvelles occasions d'investissement** : Les BDC sont structurées de manière à permettre aux investisseurs individuels d'accéder à des sociétés en croissance de petite ou de moyenne taille, et d'investir dans celles-ci – des occasions généralement accessibles uniquement aux investisseurs institutionnels.
- **Potentiel de revenu élevé** : Les BDC cherchent à investir dans des sociétés à fort potentiel de production de revenus et doivent distribuer 90 % du revenu annuel aux investisseurs.
- **Liquidité régulière** : Les parts des BDC non cotées sont vendues dans le cadre d'opérations de placement continues et des rachats périodiques de parts sont régulièrement offerts aux investisseurs à des moments prédéterminés.
- **Transparence** : Les BDC sont réglementées par la *Investment Companies Act* de 1940 et possèdent un conseil d'administration indépendant. Ces sociétés sont également tenues de valoriser leurs actifs chaque trimestre et de déposer des documents de présentation de l'information financière (10-Q, 10-K) auprès de la SEC, ce qui donne aux investisseurs une vue d'ensemble de leurs investissements.
- **Déclarations de revenus simplifiées et efficacité** : Les BDC émettent un formulaire d'impôt 1099-DIV auprès des investisseurs. Elles peuvent également choisir d'être traitées comme une société d'investissement réglementée (*regulated investment company* ou RIC) aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu. Une RIC n'est généralement pas assujettie à l'impôt fédéral des États-Unis sur les revenus qu'elle transfère à ses actionnaires, ce qui réduit ou élimine de façon substantielle la « double imposition » qui résulte généralement des investissements dans une société C.

Notes complémentaires relatives aux indices

Les indices cotés dans la présente publication ne sont pas gérés et ne peuvent pas être achetés directement par les investisseurs. Le rendement des indices, qui n'est présenté qu'à titre d'illustration, ne prédit et ne présente le rendement d'aucun placement. Certains facteurs peuvent jouer un rôle important dans une telle comparaison, notamment les différences relatives à la volatilité et aux restrictions réglementaires et juridiques entre les indices indiqués et un investissement dans une stratégie, un indice composé ou un fonds d'Oaktree. Brookfield a obtenu toutes les données sur les indices de tiers commanditaires des indices et croit qu'elles sont exactes; cependant, Oaktree ne fait aucune déclaration quant à leur exactitude. Les indices ne sont pas gérés et ne peuvent pas être achetés directement par les investisseurs.

Oaktree n'est pas propriétaire des indices dont il est question dans le présent document et ne participe pas à leur création ou à leur gestion quotidienne. Les renseignements sur les indices sont fournis à titre indicatif seulement et n'impliquent ni ne prédisent qu'un produit d'Oaktree obtiendra des résultats semblables. Ces renseignements peuvent être modifiés sans préavis. Les indices mentionnés ici ne tiennent compte d'aucuns frais, honoraires, frais d'acquisition ou taxes. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice. Les fournisseurs d'indice autorisent l'utilisation de leurs Indices et des données connexes (incluses dans l'indice ou liées à celui-ci) « tels quels » et n'en font aucune garantie, y compris en ce qui concerne leur pertinence, leur qualité, leur exactitude, leur actualité ou leur exhaustivité. Ils n'assument aucune responsabilité liée à l'utilisation des éléments susmentionnés. Les fournisseurs d'indices ne peuvent pas être tenus responsables des dommages-intérêts directs, indirects, particuliers, accessoires, punitifs, consécutifs ou autres (y compris la perte de profits). Les fournisseurs d'indices ne commanditent, ne soutiennent et ne recommandent pas Oaktree ou l'un de ses produits ou services. Sauf indication contraire, tous les indices sont des indices de rendement global.

Définition des indices

Bloomberg Barclays U.S. Aggregate Index est un indice du marché d'obligations pondérées en capitalisation boursière vaste qui représente les obligations de placement à moyen terme négociées aux États-Unis.

Bloomberg Barclays U.S. Corporate Bond Index mesure la catégorie de placement, le taux fixe et le marché des obligations d'entreprise imposables. Il comprend les titres libellés en USD émis publiquement par des sociétés d'émetteurs industriels, de services publics et financiers américains et non américains.

Bloomberg Barclays U.S. Corporate High-Yield Index mesure le marché des obligations d'entreprise à taux fixe et à rendement élevé en USD. Les titres sont classés comme étant à rendement élevé si la cote moyenne de Moody's, Fitch et S&P est Ba1/BB+/BB+ ou inférieure. Les obligations des émetteurs ayant comme risque un pays au marché émergent, selon la définition des pays à marché émergent des indices, sont exclues.

Bloomberg Barclays U.S. Municipal Index couvre le marché des obligations exonérées d'impôt à long terme en USD. L'indice comporte quatre principaux secteurs : obligations d'État et d'ordre général locales, obligations à revenu, obligations assurées et obligations pré-financées.

Cliffwater Direct Lending Index mesure le rendement des frais bruts des prêts aux entreprises du marché intermédiaire des États-Unis, représenté par le rendement pondéré en fonction des actifs sous-jacents des sociétés de développement des affaires (BDC), y compris les BDC négociables en bourse et non cotées, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité.

Credit Suisse Leveraged Loans Index suit le rendement des prêts bancaires à taux variable supérieurs et est conçu pour refléter l'univers à investir du marché des prêts à levier à valeur nominale en dollars US. Cet indice fait le suivi du marché des prêts à levier en dollars américains. Il est composé d'émissions classées « 5B » ou moins, ce qui signifie que les émissions les plus cotées incluses dans cet indice sont les cotes Moody's/S&P de Baa1/BB+ ou Ba1/BBB+. Tous les prêts sont des prêts à terme financés d'au moins un an et sont accordés par des émetteurs domiciliés dans les pays développés.

FTSE US Treasury Benchmark (on-the-run) Indices mesurent les rendements totaux pour les bons du Trésor de deux, trois, cinq, sept, dix, vingt et trente ans en cours et qui se règlent à la fin du mois civil. À la suite de la réduction du calendrier de vente aux enchères pour les bons du Trésor d'un an, en date de mai 2000, une obligation à coupons existante d'environ un an à l'échéance est choisie comme

référence d'un an. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une garantie de deux ans.

ICE BofA U.S. High-Yield Index est pondéré en fonction de la capitalisation boursière et est conçu pour mesurer le rendement de la dette d'entreprise en dollars américains libellée sous la classe de placement (communément appelée « pourriel ») émise publiquement sur le marché intérieur des États-Unis.

Modalités de placement

Les créances garanties par un privilège de premier rang sont les premières à être payées lorsqu'un emprunteur manque à ses obligations et que la propriété ou l'actif a été utilisé comme garantie pour la créance.

Les créances garanties par un privilège de second rang sont des emprunts qui sont contractés après la mise en place du privilège de premier rang. Cela fait ensuite référence au classement de la dette en cas de faillite et de liquidation après le remboursement complet de la dette ayant fait l'objet d'un premier privilège. Un autre terme pour ce type de titre de créance est « dette de second rang » ou « créance subordonnée ».

La dette ou le financement unitranche représente une structure de prêt hybride qui combine créances prioritaires et créances secondaires en un seul prêt. En général, l'emprunteur de ce type de dette verse un taux d'intérêt qui se situe entre les taux d'intérêt que chaque type de prêt exigerait individuellement.

La dette mezzanine est la tranche intermédiaire de capital qui se situe entre la dette de premier rang garantie et les fonds propres. Ce type de capital n'est généralement pas garanti par des actifs. Il n'est accordé qu'en fonction de la capacité de l'entreprise à rembourser la dette à partir de ses flux de trésorerie disponibles.



**Pour de plus amples renseignements,
communiquez avec**
Brookfield Oaktree Wealth Solutions

855 777-8001

info@brookfielddoaktree.com

brookfielddoaktree.com

B-664317

